

Riposte au COVID-19 à Manga

# Quand la crise fait naître de petits métiers



Pages 8-9

Jeudi 7 mai 2020 ◆ N° 9138 ◆

200F CFA

# Sidwaya

www.sidwaya.bf,

\*Le journal de tous les Burkinabè\*

Sidwaya mobile: tapez \*334#

Reprise des cours

**-« Pas question d'envoyer un élève à l'école sans masque », Rémis Dandjinou**

Page 3



**-« Une aventure », selon des syndicats de l'éducation**

Page 24

L'Autre regard

**Le piège du système**

Page 3

Boucle du Mouhoun

**Des exciseuses abandonnent lames et couteaux**

Pages 16-17

Bras de fer entre magistrats et exécutif

**Indépendance de la justice ou défiance ?**

Pages 24-25



Bougez avec l'information

EN TAPANT

\*334#

SOUSCRIPTION :

100 FCFA = 7 JOURS

400 FCFA = 30 JOURS





**VOTRE BUREAU D'INDEMNISATION RAPIDE,**  
désormais situé sur **l'Avenue de la Paix (Boinssyaar),**  
à côté de Orca Déco.

**Téléphone : 25 33 05 15**



# ONATEL

## NOUVEAU !

### CONFÉRENCE À 6

1,5F/SECONDE/APPEL

PARLEZ ENTRE AMIS OU ORGANISEZ UNE  
RÉUNION TÉLÉPHONIQUE JUSQU'À 6 PERSONNES  
ÉCONOMIE D'ARGENT ET GAIN DE TEMPS

TAPEZ \*340#OK Souscription gratuite



Leader des télécommunications au Burkina Faso  
Certifié ISO 9001 - Version 2015





## Reprise des cours « Pas question d'envoyer un élève à l'école sans masque », Rémis Dandjinou

**L'hebdomadaire Conseil des ministres s'est tenu le mercredi 6 mai 2020 sous la présidence du président du Faso, Roch Marc Christian Kaboré. La lutte contre le COVID-19 a dominé les travaux.**

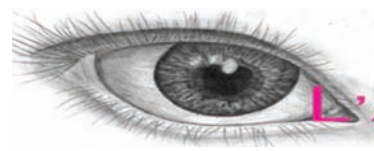
La lutte contre le coronavirus a été l'un des points phares abordé par le conseil des ministres du mercredi 6 mai 2020. Ainsi, le ministre de la Santé, Pr Claudine Lougué, a présenté au conseil les axes sur lesquels travaille actuellement son département dont le plus important est l'accentuation de la surveillance. « *Sur ce point, le gouvernement a mis en œuvre une recherche active depuis le 30 avril dernier qui concerne les cas contacts, suspects et les populations cibles à maladie chronique susceptible d'avoir des risques de mortalité* », a indiqué le ministre de la Communication et des Relations avec le parlement, Porte-parole du gouvernement, Remis Fulgance Dandjinou. Il a poursuivi que le ministre Lougué a également présenté les éléments de prise en charge psychologique des soignants et des patients qui sont en train d'être mise en œuvre ainsi que le dispositif de réception des plaintes au niveau du Centre hospitalier universitaire (CHU) de Tengandogo. De plus, a précisé le ministre Dandjinou, la cheffe du département de la Santé a mentionné qu'il y a une identification dans chaque CHR d'un espace pour la prise en charge et le confinement de malades du Covid19. L'effort est en train d'être fait, a laissé entendre le porte-parole du gouvernement, pour que les structures de soins privés soient intégrées dans le dispositif de prise en charge. « *C'est déjà le cas à Ouagadougou et à Bobo Dioulasso et cela doit se vulgariser dans l'ensemble du territoire national* », a-t-il déclaré. Toujours dans le cadre de la lutte contre la pandémie, il a fait savoir que le compte riposte COVID-19 au Trésor public a reçu, à la date du 6 mai 2020, la somme d'un milliard 773 millions 228 718 F CFA. Une somme qui, a-t-il rappelé, devrait servir à financer les actions entrant dans le cadre de la lutte contre la maladie. Toujours concernant le coronavirus, le ministre de l'Éducation nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des langues nationales a fait le point au conseil, du plan de riposte pour la continuité du système éducatif. Il a présenté les activités prévues et dressé le bilan des rencontres d'information et d'échanges avec non seulement les acteurs et les partenaires du monde éducatif mais également les responsables religieux et coutumiers pour présenter le processus qu'il a mis en œuvre. « *Le conseil a instruit que les éléments essentiels que sont la mise à disposition des masques pour les enseignants, le personnel administratif et les élèves ainsi que les éléments de distanciation et de lavage de mains soient mis en place avant la reprise des cours* », a soutenu le ministre de la Communication. Le conseil s'est, en outre, réjoui de l'effectivité de la rentrée administrative qui a tout de même eu lieu dans



**Le ministre en charge de la Communication, Rémis Fulgance Dandjinou : « A partir de la semaine prochaine, les forces de sécurité vont contrôler le port du masque ».**

des conditions différentes en fonction des régions. Remis Fulgance Dandjinou a précisé que la reprise des classes prévue pour le 11 mai pour ce qui est des universités et des centres de formation professionnelle va pouvoir se faire. Concernant les écoles primaires, le conseil a dit espérer que les masques seront mis à la disposition des élèves d'ici à la date fixée pour permettre le démarrage effectif des cours. « *Si jamais à la date du 11 mai les élèves n'ont pas le nombre de masques requis, le gouvernement devra décaler la rentrée de quelques jours car il n'est pas question d'envoyer un seul élève à l'école s'il n'a pas de masque à sa disposition* », a-t-il soutenu. Le conseil a également pris un décret portant dérogation au titre de l'année Scolaire 2019 2020 du décret N 2019 0157 PRESS PM MENAPLN du 27 janvier 2019 portant modalités d'évaluation et de contrôle des apprentissages scolaires. Ce décret doit, aux dires du ministre Dandjinou, permettre une évaluation adéquate des apprentissages et l'achèvement de l'année dans le contexte du COVID-19. « *La dérogation porte essentiellement sur le nombre d'évaluations requis par trimestre ou par semestre pour valider l'année* », a-t-il détaillé avant d'ajouter qu'un arrêté sera pris par le ministre pour mieux définir les conditions de mis en œuvre de ce décret. Au niveau du ministère de la Sécurité, environ 225 policiers reclassés rencontraient des problèmes aussi bien dans leurs carrières que dans leur rémunération du fait de l'application de la loi 027 2018 AN portant statut de la police nationale. Pour ce faire, a indiqué le porte-parole du gouvernement, le conseil a adopté un projet de loi portant modification de la dite loi. Toute chose qui, à son avis, devrait permettre de résoudre définitivement ces problèmes et d'instaurer une certaine équité mais également une sérénité au sein du corps de la Police.

✉ Nadège YAMEOGO



L'Autre Regard

## Le piège du système

Les déboires judiciaires de Guillaume Soro et de ses proches continuent d'alimenter le débat politique ivoirien. Une semaine après la condamnation de l'ancien président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire à 20 ans de prison ferme par le Tribunal correctionnel d'Abidjan, c'est au tour de son parti, Générations et peuples solidaires (GPS) d'être dans le viseur de la justice. Après le dossier de détournement de fonds publics, c'est le deuxième round de son procès qui s'ouvre, portant cette fois-ci sur des accusations d'atteinte à la sûreté de l'Etat. Selon le procureur de la République, Richard Adou, les investigations menées au cours de ces derniers mois ont permis de retrouver au siège du parti, 50 kalachnikovs, 12 lance-roquettes, 4 fusils mitrailleurs et des munitions, cachés par des présumés insurgés. Dans cette affaire, 19 personnes proches de Guillaume Soro seront prises dans les filets de la justice dont 14 militaires. Quinze parmi elles ont été inculpées et placées sous mandat de dépôt le 17 avril 2020. Selon le parquet, l'enquête a permis d'établir que le siège du parti servait à entreposer des armes. Tout comme en Côte d'Ivoire, la justice de la République démocratique du Congo (RDC) est à la trousse de « deux poids lourds » de la politique congolaise. Il s'agit de Vital Kamerhe, directeur de cabinet du président de la RDC, arrêté depuis le 8 avril dernier pour détournement de deniers publics et de son bras droit, l'actuel ministre de l'Enseignement professionnel, John Ntumba, visé par une enquête. Ce proche de M. Kamerhe est soupçonné d'avoir détourné des fonds avant d'être nommé au sein du gouvernement, en août dernier. Ces deux situations, bien que se produisant dans deux pays différents présentent des similitudes. Ces leaders sont poursuivis pour dissipation de deniers publics, toute chose qui suscite moult réactions ou commentaires. L'on serait tenté de prime abord de tirer cette conclusion hâtive qu'il s'agirait de règlements de compte politique. Mais rien n'est à exclure même si c'est un scénario bien connu dans le milieu politique. Certains dirigeants n'hésitent malheureusement pas à utiliser ces moyens pour écarter ou faire taire des personnes ou des adversaires qui gênent leur pouvoir. Comme quoi en politique, tous les coups sont permis. En la matière, des exemples foisonnent mais nous nous contenterons d'un seul au Burkina Faso. Le procès de Halidou Ouédraogo au moment il était à la tête de la lutte du collectif pour la justice pour Norbert Zongo et ses compagnons assassinés le 13 décembre 1998. Pour se tirer d'affaire, le pouvoir en place d'alors en difficulté avait accusé le « président du pays réel » de fomenter un coup d'Etat avec l'aide d'un pays voisin. A cet effet, M. Ouédraogo aurait reçu, selon le pouvoir, 100 millions F CFA pour la mise en route de son funeste projet. Traîné en justice, le président du collectif n'aura son salut que grâce au verdict qui sera prononcé en sa faveur. Les leaders en pareille situation méritent d'être rétablis dans leur droit au nom de la démocratie. Par contre, d'autres leaders d'opinion ou politiques se trouvent être en réalité piégés par le système qu'ils ont mis en place et entretenu. Pour arriver au pouvoir ou accéder à certains postes, ils n'hésitent pas à profiter de privilèges qui s'avèrent être des cadeaux empoisonnés. Ils oublient qu'ils sont désormais mis sous coupe réglée, obligés d'être les griots du prince. Et si l'envie de s'affranchir du maître les prend un jour, ils devraient s'attendre aux conséquences. N'étant pas blanc comme neige, ils devront se préparer à faire face aux ennuis judiciaires et autres fausses manœuvres politiciennes. Que l'on ne s'apitoie pas sur leur sort. C'est en âme et conscience qu'ils ont choisi et s'ils clament leur innocence dans une affaire, qu'ils en apportent donc la preuve. Tout ce que l'opinion nationale est en droit de faire, c'est de s'assurer d'une justice impartiale. S'ils sont pris dans leur propre piège, que les règles du droit leur soient appliquées et que leur exemple serve de leçon aux autres. C'est le prix à payer et cela aura le mérite de lutter contre certaines tares de la société comme la corruption.

✉ Abdoulaye BALBONE



## Offrande Lyrique

# L'Etat doit-il protéger les citoyens de tout ?

Alors que l'humanité se rappelle sa vulnérabilité au moment où elle subit de plein fouet la pandémie de Covid-19, certaines communautés religieuses et corporations ont poussé les gouvernements de nos fragiles démocraties à revenir sur les décisions de fermetures des marchés, des lieux de cultes, de mise en quarantaines des villes et autres... La levée de ces interdictions visant pourtant à protéger les citoyens du virus, met en lumière la tension qui a toujours existé au sein de l'Etat entre l'exigence de protection et celle de liberté. La démocratie « *reste un équilibre difficile à tenir entre ce droit à la sécurité et ces autres libertés* » (Max Weber). Par ailleurs, si l'Etat a pour habitude d'être le bouc émissaire et d'être depuis des années fustigé, il est aussi celui dont « *on attend le salut en période de crise* » (Anne Deysine). Or l'Etat est variable en ce qu'il a des intérêts qui lui sont propres. Si l'Etat libéral prouve qu'il n'est pas nécessairement le mieux placé pour répondre aux attentes actuelles, l'Etat populiste n'est pas pour autant celui qui donne des réponses satisfaisantes et rassurantes. Si la prise en compte des préoccupations de nos communautés a été progressivement garantie par un Etat de plus en plus conciliant, jusqu'à quel point l'Etat doit-il composer avec les différentes parties prenantes sans trahir son devoir régalien ?

### LES LIBERTÉS INDIVIDUELLES ONT ÉTÉ PROGRESSIVEMENT GARANTIES PAR UN ETAT DE PLUS EN PLUS PROTECTEUR

#### La liberté et la sécurité sont consubstantielles de la construction étatique

Aristote et Platon, sans parler de garantir les libertés individuelles, imaginaient déjà des institutions protégeant et assurant la sécurité aux frontières afin de se prémunir des désordres et des conflits. Thomas Hobbes complète la conception étatique en imaginant une autorité sans laquelle l'état de nature dans lequel les individus sont guidés par leurs seuls désirs, ne peut être stabilisé ni apaisé, faisant ainsi peser sur la société une menace de « *guerre de*



*tous contre tous* » (Léviathan).

L'Etat est ainsi considéré comme le seul garant de la sécurité des individus dès lors qu'ils consentent à renoncer à la fois à une partie de leurs libertés et à se gouverner par eux-mêmes (Thomas Hobbes, Jean-Jacques Rousseau). Alors qu'en leurs temps les seigneurs assuraient la protection de leurs sujets, le clergé celle de ses ouailles, l'Etat s'est progressivement substitué à ces pouvoirs. Ce mouvement a instillé l'idée, encore bien vivante aujourd'hui, selon laquelle il revient au gouvernement de garantir notre liberté (François Sureau).

#### Face à la montée des risques et du sentiment d'insécurité, les citoyens attendent de l'Etat une protection élargie

Les risques de tous ordres auxquels nos sociétés font face ont fait peser sur l'Etat une demande toujours plus pressante d'intervention, élargissant progressivement son champ d'action. Une des formes d'interventionnisme les plus abouties aujourd'hui est peut-être l'Etat-providence à la française qui protège face au risque de la perte d'emploi, face au risque de la maladie ou encore face au risque de la vieillesse.

Pourtant, depuis quelques années les Etats libéraux, qui ont développé des systèmes de protection en réponse à une demande émanant des citoyens, doivent faire face à des menaces d'un nouvel ordre tout en les conciliant avec des exigences de soutenabilité. De fait, des encouragements à « *moins d'Etat* » ou à un Etat plus sobre se font entendre, dans l'esprit des conceptions d'Alexis de Tocqueville et de Benjamin Constant.

#### IL REVIENT À L'ETAT D'ASSURER UNE PROTECTION UNIVERSELLE, NON MOINS COMPATIBLE AVEC LA LIBERTÉ, TOUT EN FORGEANT UNE CULTURE DE RESPECT DE SON AUTORITÉ

#### Le non interventionnisme étatique peut être une menace pour la sécurité à laquelle nous ne pouvons renoncer

Depuis des années nos libertés individuelles ne cessent de prendre le pas sur l'autorité de l'Etat, menaçant ainsi le vivre-ensemble puisque « *la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres* » (Jean-Paul Sartre). L'hydre pandémique n'est que le dernier symptôme de cette tendance qui est moins un mouvement subi que désiré. Le combat contre le Covid-19 met à l'épreuve l'Etat puisqu'il doit résoudre la difficile équation de garantir la santé publique tout en préservant les libertés individuelles et collectives. Il s'agit sûrement de l'un des défis universels les plus essentiels qui se présente à nous en ce moment. L'enjeu est d'autant plus grand qu'il s'agit de ne pas sacrifier le principe de prudence sur l'autel de la liberté.

« *Le premier principe d'un gouvernement c'est l'efficacité* » (Le Sacre de Napoléon, José Cabanis). Ce constat justifie l'idée selon laquelle tous les gouvernements sont, par nature, liberticides. Et, face à certaines menaces, le renoncement temporaire à nos libertés individuelles devrait être délibérément consenti par les citoyens. Si les lois civiles viennent entraver notre liberté individuelle, c'est bien pour que nos libertés collectives puissent être rendues possibles. C'est tout le sens du contrat démocratique.

Si les menaces pesant sur une société peuvent être fortes rendant légitime toute demande de protection supplémentaire, il faut toutefois se méfier d'un Etat trop protecteur. A ce titre, le Léviathan aboutit à une autorité étatique tyrannique sur laquelle les citoyens n'ont plus de prise (Thomas Hobbes).

Les populations de nos Etats démocratiques ne doivent pas oublier que ces derniers portent en eux leur propre perte, puisque des leviers pleinement démocratiques peuvent

conduire à instaurer un régime qui ne l'est plus.

#### Engager une transformation de la société civile pour préserver la sécurité et forger une culture de respect de l'autorité de l'Etat

Il est vrai qu'un Etat qui protège de tout est un Etat qui tend à pervertir l'idéal démocratique et à annihiler la capacité créatrice de ses citoyens puisque son action vise à les prémunir de tout risque. S'il ne s'agit nullement de détricoter les mécanismes civils qui permettent la préservation de la liberté, il s'agit davantage d'instiller une culture de résilience, notamment économique, qui va de pair avec les mesures prises pour contrer la progression de la pandémie.

Il faut être conscient qu'une demande accrue d'action publique, soit-elle légitime, ne peut se faire sans contreparties et sans consentement. Elle doit s'accompagner du respect de l'autorité de l'Etat et d'une conscience de l'intérêt général. Les Etats africains doivent à la fois en appeler à la responsabilité de chacun et de tous, et affirmer, non un autoritarisme, mais leur autorité en recourant à la pédagogie afin que les intérêts particuliers parfois éphémères ne prévalent pas sur l'intérêt général surtout à l'heure où les comportements individuels peuvent avoir des conséquences tragiques sur le collectif.

La réalité que nous traversons actuellement doit nourrir la réflexion d'un Etat protecteur mais par des moyens réinventés. La crise sanitaire montre qu'il est possible de favoriser des solidarités intergénérationnelles, de voisinage, familiales, amicales, caritatives et participe ainsi à la déconstruction de l'idée qu'il faille tout attendre de l'Etat. Dans un esprit civique, les citoyens ont montré qu'ils sont capables de s'investir dans la défense du bien commun. Cela participe par ailleurs à redéfinir la place du citoyen dans la société, qui est en proie à des questionnements à l'heure de bouleversements politiques, numériques et technologiques et à l'heure d'une demande d'une participation citoyenne renouvelée.

Mamadou Banakourou TRAORE



Bras de fer entre magistrats et exécutif

# Indépendance de la justice ou défiance ?

**Ceci est une analyse de Sidzabda Damien Ouédraogo de ce qui est convenu d'appeler le bras de fer entre les magistrats et l'exécutif.**

Tout observateur de la scène publique nationale l'aura remarqué. Il y a comme un bras de fer ouvert entre le corps des magistrats, les autres pouvoirs publics et l'Etat du Burkina Faso. Au détriment et au grand dam des justiciables, l'appareil judiciaire souffre par ce fait de fréquents dysfonctionnements, subit des blocages récurrents. Sur fond de revendications diverses et de conflits permanents avec le gouvernement, une grande partie des cours et tribunaux du pays sont à l'arrêt depuis un moment. Analyse critique d'une crise qui met à mal la gouvernance normale des institutions et intelligente de la nation ; à terme, si l'on n'y prend pas garde, la refondation démocratique tant espérée elle-même. Tout a commencé, peut-on dire, avec l'avènement de la transition, suite à l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014. Voyant et croyant sans aucun doute en une indépendance véritable des juges et de la justice, la garantie d'un traitement (enfin !) diligent, équitable et impartial des dossiers emblématiques de crimes politiques ou économiques, dont la vox populi insurgée a toujours tenu griefs au régime déchu, le pouvoir d'alors, à travers le Conseil national de la transition (CNT, parlement populaire), a concédé et consacré au juge burkinabè des prérogatives et des libertés qui n'ont jamais été les siennes auparavant. Inscrites dans la loi, l'application des dispositions en faveur d'une telle indépendance voulue et recherchée pour la justice, de même que l'octroi sans délais ni conditions des avantages pécuniaires et matériels qui vont avec, n'ont pas eu de cesse d'être revendiqués avec impatience par les principaux bénéficiaires que sont les magistrats, auprès du nouveau président qui venait d'être fraîchement élu. Soucieux de ne pas entamer son mandat sous les auspices d'un affrontement suicidaire avec le troisième pouvoir, Roch Marc Christian KABORE n'a alors vraiment pas eu d'autre choix que de céder à la pression « amicale » des hommes et femmes de droit. La suite on la connaît, avec les effets boomerangs désastreux que cette « générosité présidentielle » a entraînés sur le front social. Les émoluments accordés à leur corps ont beau avoir ainsi mis le feu aux poudres, les robes noires n'en ont pas démordu de leurs avantages si inespérément acquis. Mieux, les syndicats de la magistrature se sont réguliè-

rement, curieusement et furieusement retrouvés en première ligne, pour battre le pavé aux côtés des autres corporations professionnelles en lutte. Tantôt, c'est pour exiger du gouvernement des avantages salariaux comparatifs pour ces dernières. Tantôt, c'est pour faire bouclier contre le projet gouvernemental de relecture et d'élaboration d'une grille salariale unique égalitaire pour l'ensemble des métiers et travailleurs de la Fonction publique. Plus récemment, c'était pour s'élever avec vigueur et fermeté contre l'application effective de l'extension de l'Impôt unique sur les traitements et salaires (IUTS) aux primes et indemnités versées aux agents publics.

## *Par devoir d'ingratitude.*

Les avantages reconnus et octroyés aux magistrats dans et pour l'exercice de leurs fonctions ne l'ont certes pas été, expressément du moins, dans le but de s'assurer une quelconque subordination du pouvoir judiciaire au politique. L'époque des « *juges acquis* », il faut bien l'espérer, est à jamais révolue au pays des Hommes intègres. Il y a néanmoins comme une sorte d'incongruité, à ce que la liberté et l'indépendance de la justice semblent avoir été comprises, se manifestent à bien des égards et s'exercent ouvertement sous la forme d'une sorte d'arrogance et de défiance de plus en plus affichée du juge vis-à-vis de l'Etat et des autres pouvoirs publics. Quelques exemples et faits récents, illustratifs de cette sorte de dérive dangereuse, confinant au détournement de l'indépendance de la justice au service d'une guerre institutionnelle qui ne dit pas son nom. Une perversion de l'outil judiciaire, dont la société burkinabè plus que jamais exsangue, la nation fragilisée par tant de maux qui l'assaillent et notre démocratie en pleine reconstruction n'ont franchement guère besoin. Face à la menace de la pandémie à coronavirus, qui frappe en ce moment le monde et sévit au Burkina Faso depuis le 09 mars dernier, le chef de l'Etat a été contraint de décréter un certain nombre de mesures préventives, dont le couvre-feu nocturne en vigueur depuis le 21 mars passé. L'application et le respect de cette mesure inédite (c'est la première fois qu'il est question d'un couvre-feu sanitaire dans notre pays) n'ont pas été sans difficultés, de part et d'autre dans sa mise en œuvre. Le Procureur du Faso près le Tribunal de

Grande Instance de Ouagadougou a ainsi dû rappeler à l'ordre, par voie de communiqué public, les forces de sécurité, au sujet de certaines méthodes et exactions qui auraient été commises par celles-ci au cours de leur mission de contrôle du respect de cette mesure. Cette sortie, somme toute normale et ordinaire du Procureur du Faso en sa qualité de garant juridique de l'ordre et du respect des lois, en l'absence d'explications suffisantes et circonstanciées, n'a pas manqué d'être perçue par ceux des citoyens burkinabè malheureusement qui sont peu enclins au respect de l'autorité depuis un certain temps comme une victoire, voire un encouragement à enfreindre impunément une mesure édictée par le chef de l'Etat. Toujours dans ce cadre de la lutte contre la propagation du COVID-19, le président du Faso a décrété l'amnistie en faveur d'un certain nombre de prisonniers, dans le but de décongestionner un peu les maisons d'arrêt en surpopulation carcérale. Là aussi, tollé procédurier au sein de la magistrature ! Au motif que certaines instances judiciaires concernées n'auraient pas été suffisamment associées à cette prise de décision. Cette fois-ci, en réaction non dite à la mesure présidentielle entachée à ses yeux de manque de considération pour l'indépendance de la justice, c'est le Procureur Général de la Cour d'appel de Ouagadougou qui est monté au créneau, intimant aux Procureurs des juridictions de sa compétence territoriale d'élargir, sans plus attendre de procès, les détenus préventifs sous mandats de dépôt dans leurs prisons respectives.

## *Vers une république des juges et des procureurs ?*

Dernière citation, cette affaire qui s'est déroulée au tribunal administratif de Ouagadougou, au sujet des retenues salariales opérées chez des magistrats grévistes. Une affaire dans laquelle il semblerait que l'on ait allègrement et délibérément piétiné quelques règles et principes élémentaires de bonne administration de la justice. Par exemple, en refusant tout délai à l'avocat de l'Etat afin que celui-ci ait le temps de prendre connaissance des éléments du dossier pour bien préparer la défense de son client. Chose qui a contraint ce dernier à quitter l'audience. Une audience qui s'est néanmoins poursuivie, pour aboutir à la condamnation sous astreinte de l'Etat à restituer aux

magistrats grévistes les sommes retenues. Ironie de l'histoire, un membre du tribunal en question aurait son nom sur la liste des grévistes sanctionnés... Ces cas parmi d'autres, pour dire qu'il plane comme une odeur nauséabonde d'incompréhension (tout au moins) entre l'exécutif et le judiciaire au pays des Hommes intègres. Que les juges soient jaloux de leur liberté et de leur indépendance, nul ne peut et ne devrait vraiment le leur reprocher. Défendre cette indépendance cependant est une chose. S'en servir pour défier l'autorité de l'Etat, défendre des intérêts expressément corporatistes, spolier l'argent et/ou les biens communs publics au profit d'un corps (fut-il celui des principaux animateurs de la justice) ou d'individus pouvant avoir « *l'avantage* » d'être à la fois juge et partie, est tout à fait une autre chose, scandaleuse pour la justice, dangereuse pour la république. Les avantages accordés aux magistrats, ainsi que les efforts consentis à la justice pour sa liberté et son indépendance, l'ont été au prix du sacrifice parfois suprême d'acteurs extra-judiciaires il faut le rappeler. Le peuple burkinabè insurgé a vu en la justice un partenaire privilégié, pour la construction d'un Etat de droit digne de ce nom. Il convient, aussi bien pour les plus hauts dirigeants de ce pays (dans le respect bien compris de la séparation des pouvoirs) que pour les acteurs de la justice eux-mêmes, de faire en sorte que les burkinabè ne viennent pas un jour à percevoir cette justice, leur justice, sous le manteau et les traits d'un vulgaire protagoniste, hideux et éhonté, d'un pillage public en « *bandes institutionnelles organisées* ». En chaque magistrat sommeille un être humain avec ses limites et ses faiblesses. L'avidité et la cupidité n'ont cependant aucune place possible sous la robe d'un juge. Il faut que cela soit compris et accepté par tous. Cette interprétation perverse de la liberté et de l'indépendance de la justice légitime et commande urgemment que soit revue la législation qui confère ces avantages exorbitants aux magistrats. Avant que la gangrène ne gagne davantage de terrain, cela évitera que le pays ne devienne l'otage d'un groupuscule devenu « *les enfants gâtés de la fonction publique* ». Dieu bénisse et protège toujours le Burkina Faso.

Sidzabda Damien OUEDRAOGO



**Sidwaya**  
**Sport**

Mardi  
5 mai 2020

N° 1384

200 FCFA

<http://www.sidwaya.bf>

Hebdomadaire burkinabè d'actualités sportives

## Annulation de la saison 2019-2020



P. 6 à 9

# Une décision controversée

- Un mauvais arrangement ?
- Des heureux et des déçus



## Riposte au coronavirus

# Des applications mobiles pour l'autodiagnostic

**Le coordonnateur national par intérim de la réponse à l'épidémie du COVID-19, Dr Brice Bicaba a lancé, le mercredi 6 mai 2020 à Ouagadougou, des applications mobiles pour le suivi et la détection de cas suspects au COVID-19.**



*Le coordonnateur national de la réponse à l'épidémie du COVID-19, Brice Bicaba : « Des outils numériques permettront de suivre à distance l'évolution de la maladie et d'alerter les équipes d'intervention rapide au besoin ».*

Des applications sont disponibles pour détecter et gérer les cas suspects du COVID-19 au Burkina Faso. Il s'agit du Corona-detect, Corona-Contact, Corona-Corus. Corona-detect est une application ouverte à tous. Son alimentation se fait sur la base des données fournies volontairement par les utilisateurs. Chaque citoyen dispose de la capacité de faire l'autodiagnostic des symptômes ressentis à distance.

Relativement à Corona-contact, elle est dédiée aux personnes ayant eu un contact avec un cas confirmé ou probable au COVID-19. Elle permettra à tout contact de renseigner de façon journalière les symptômes conformément à la fiche de suivi du CORUS.

Quant à Corona-corus, cette application permettra à l'équipe de régulation de recevoir les alertes par rapport aux symptômes que les citoyens auraient à travers Corona-detect. Ainsi, à travers ce tableau de bord, l'équipe peut entrer en contact avec la personne qui aurait déclenché l'alerte pour prendre une éventuelle décision.

Pour le coordonnateur national par intérim de la réponse à l'épidémie du COVID-19, Dr Brice Bicaba, ces plateformes sont accessibles sur les sites du ministère de la Santé pour les détenteurs de smartphones. Quant aux utilisateurs des téléphones java (portables non android), a-t-il ajouté, ils peuvent



*Le représentant du ministre en charge de la jeunesse, Lambi Sawadogo : « Cette plateforme va permettre une meilleure coordination des actions et rendre le dispositif de lutte encore plus efficace ».*

recevoir des informations en envoyant gratuitement des messages «COVID-19 au 33 50 ». Et ce, grâce à l'accompagnement des trois opérateurs de téléphonie mobile au Burkina. « Ces outils numériques prennent en compte 4 langues nationales telles que le mooré, le fulfuldé, le gulmachema et le dioula. En plus, elles fournissent toutes les informations sur le COVID-19 et les moyens de prévention », a-t-il précisé.

Le gestionnaire de l'incident de la réponse au COVID-19 pour le compte de l'OMS, Dr Latt Anderson, a, quant à lui, souligné que son organisation a le devoir d'assister les pays en situation de crise. « Nous sommes au pays des Hommes intègres pour accompagner le gouvernement dans la riposte à cette pandémie. Ce système permettra d'avoir des données complètes sur tous les cas afin d'analyser et de prendre des décisions stratégiques pour orienter la riposte », a-t-il déclaré.

Dr Bicaba a enfin remercié les partenaires techniques et financiers tels que l'UNICEF, l'OMS et l'ONG Terre des hommes (TDH) pour leur appui à la mise œuvre de ces applications.

**Aziz CONGO**  
**Monique OUEDRAOGO**  
(Stagiaires)

## Lutte contre le COVID-19

# Une plateforme pour l'enregistrement des structures engagées

**Le ministère de la Jeunesse et de la Promotion de l'entrepreneuriat des jeunes, à travers le Groupement d'intérêt public/Programme national de volontariat au Burkina (GIP-PNVB) a lancé, le mardi 6 mai 2020 à Ouagadougou, la plateforme d'enregistrement des structures engagées dans la mobilisation de volontaires contre le COVID-19 au Burkina Faso.**

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19, de nombreuses initiatives ont été développées à la suite de l'appel lancé par le président du Faso. C'est ainsi qu'une plateforme d'enregistrement des structures engagées dans la mobilisation de volontaires contre le COVID-19 au Burkina Faso a vu le jour, grâce au ministère en charge de la jeunesse, en collaboration avec le Groupement d'intérêt public/ Programme national de volontariat au Burkina (GIP-PNVB). Elle a été lancée le mardi 6 mai 2020 à

contre le COVID-19 au Burkina Faso, dans le cadre de l'initiative Bataillon 2020 et comprend trois volets. En effet, 1000 volontaires ont été dédiés au ministère de la Santé, 2000 pour accompagner les collectivités territoriales et 12 000 volontaires mobilisés par les organisations de la société civile et communautaires, pour contribuer à la riposte au COVID-19. « Ces volontaires sont formés à l'esprit de volontariat et ils travaillent gratuitement. Ils comptent sensibiliser environ un million de personnes sur le COVID-19 »,



*A travers le lancement de la plateforme par les représentants des ministres en charge de la jeunesse et de la santé, les volontaires pourront mieux accompagner les populations au respect des mesures barrières.*

Ouagadougou.

De l'avis du représentant du ministre en charge de la jeunesse, Lambi Sawadogo, la plateforme vise d'une part, à identifier, géolocaliser et enregistrer toutes les initiatives de mobilisation de volontaires pour la lutte sur l'ensemble du territoire national. D'autre part, à valoriser les actions des différents acteurs, capitaliser les bonnes pratiques, et favoriser un meilleur maillage des actions des volontaires engagés. « Ce projet va coûter globalement 430 millions F CFA. A la date du 5 mai, 100 millions FCFA ont été déjà mobilisés et les contributions des partenaires et des personnes de bonne volonté sont attendues », a signifié M. Sawadogo. Le lancement de cette plateforme a été suivi par la présentation du projet de mobilisation de 15 000 volontaires

a précisé le directeur général du GIP-PNVB, Boureima Nabaloum. Selon les acteurs, le formulaire d'enregistrement des structures engagées dans la mobilisation des volontaires a été créé à partir d'une application et présente un champ, à travers lequel toutes les données s'adressant à des structures existant déjà sur le terrain pour la lutte contre le COVID-19, peuvent être remplies.

Le directeur du cabinet du ministre de la Santé, Emmanuel Sorgho a, pour sa part, indiqué que toutes ces initiatives viennent à point nommé et vont renforcer les actions déjà entreprises par le département de la santé.

**Afsétou SAWADOGO**



## Riposte au COVID-19 à Manga

# Quand la crise fait naître de petits métiers

**Les mesures de prévention contre la propagation du COVID-19 ont favorisé le développement de petits métiers à Manga, dans la région du Centre-Sud.**

**A** l'ombre du neemier bordant une des artères du secteur 5 de Manga, chef-lieu de la région du Centre-Sud, le groupe des huit amis affiche encore complet, ce vendredi 24 avril 2020. Axel Compaoré, Augustin Bélem, Armand Compaoré, Abidine Bouda, Dieudonné Nikiéma, Bila Nana, Abdel Matinou Bamogo et Donatien Congo, tous dans la vingtaine, ont pris leur quartier sous le grand arbre. Cet espace quasi ombragé durant la journée est le lieu de ralliement de ces élèves et étudiants contraints à l'oisiveté avec la fermeture des établissements scolaires et universitaires, en raison de la pandémie de la COVID 19. Depuis quelque peu, le groupe a décidé d'occuper autrement ses journées que de partager des verres de thé et se tourner les pouces, à longueur de journée au « grin ». « *Nous nous sommes lancés dans la fabrication de dispositifs de lave-mains et ce lieu-même est devenu notre atelier* », confie, avec un brin de fierté, Axel Compaoré, étudiant en année de Licence de Droit à l'Université privée de Ouagadougou (UPO). Le déclic ? Tout est parti d'un échange, au soir du 14 avril. « *C'est Abdel Matinou qui a eu l'idée que dans chaque ménage, il puisse avoir un tel dispositif qui va contribuer à la riposte au COVID-19 et même à renforcer l'hygiène dans les familles après l'épidémie* », explique Axel. Sauf que sur le marché, le prix des lave-mains est hors de portée de plusieurs familles dont la préoccupation majeure dans cette inflation imposée par la pandémie est l'alimentation. « *Au minimum, il faut déboursier 75 000 francs CFA pour le kit le moins cher et c'est au-delà des moyens de beaucoup de gens* », s'émeut



**Les jeunes veulent apporter leur contribution à l'éradication du COVID-19 à Manga.**

l'étudiant en Droit. Avec ses amis, ils décident alors de se constituer en association dénommée « *Collectif de Jeunes du secteur 5 (CJS5)* » et conviennent de la fabrication d'un dispositif plus accessible. Avec un bidon de 25 litres, une tête de robinet et de la colle, ils réalisent un prototype.

### Un prix social

L'investissement s'élève à 3000 francs CFA, chaque membre du groupe ayant cotisé selon ses moyens. Pour l'usage du dispositif, Axel explique : « *il suffit de remplir le bidon d'eau et de le déposer à hauteur sur une table ou un assemblage de briques. Après avoir passé ses mains au savon ou au gel, on tourne la tête du robinet fixé au bas du bidon pour recueillir l'eau pour le rinçage* ». Décidé à faire profiter leur invention au plus grand nombre de per-

sonnes, le collectif fixe le prix de son dispositif à 3 500 francs l'unité pour une commande de plusieurs exemplaires et 4 000 F CFA quand on en demande un seul. « *C'est un prix social que nous faisons pour avoir juste de quoi payer la matière première parce que nous n'avons pas de revenus. Sinon, notre objectif premier est de fabriquer en masse les dispositifs pour les distribuer gratuitement dans les ménages* », fait comprendre Dieudonné Nikiéma, étudiant en 2<sup>e</sup> année de Linguistique à l'Université Ouaga 1 Professeur Joseph-Ki-Zerbo. En collaboration avec un soudeur de la place, le groupe propose aussi, au besoin, un support métallique. « *C'est nous qui faisons le modèle et la forme du support qu'on envoie chez le soudeur. Après la confection, nous nous occupons de la peinture et du reste. Comme le fer coûte cher, nous vendons le kit complet à*

15 000 F CFA », détaille Dieudonné. Le collectif est toutefois attaché à son désir de distribution gratuite de son dispositif aux ménages.

Pour eux, c'est un rêve mais pas impossible à réaliser. « *On y croit et on se donne tous les moyens pour y arriver* », insiste Axel qui mentionne que dans cette perspective, ils ont initié des plaidoyers auprès d'autorités locales, de services administratifs, d'associations et de particuliers. Pour l'heure, le groupe s'en est ressorti avec des promesses d'accompagnement. Une commande d'une vingtaine de lave-mains est aussi passée par une association de la place qui loue l'initiative. « *C'était notre premier marché* », lâche le juriste en formation du groupe. Ce vendredi encore, le collectif est à l'œuvre pour satisfaire une nouvelle demande d'une dizaine d'articles. Il est 9 heures 30 minutes.

Deux membres du groupe viennent de quitter le « grin » pour la ville. « *Ils vont chercher la matière première* », note Axel, assis sur un banc au milieu de ses camarades qui débattent des conséquences de la menace sanitaire sur le cours de l'année académique.

A leurs pieds, traîne un sac en plastique contenant une dizaine de têtes de robinet, un pot de colle et cinq bidons. Derrière le groupe, une affiche placardée sur un mur présente des images de gestes barrières contre le COVID 19. L'étudiant Dieudonné Nikiéma assure la préparation du thé du jour. Il s'active à terminer sa tâche avant le retour du duo. « *Quand ils vont revenir, on va commencer le travail et c'est le feu du fourneau qu'on utilise pour chauffer le fer et percer le bidon avant de fixer la*



**Le collectif souhaite que tous les ménages de Manga soient dotés de dispositifs de lave-mains.**



**Des supports en fer sont aussi proposés au client.**



tête du robinet », explique un membre du groupe.

« **Mes parents nous ont félicités** »

Une demi-heure après, le duo est de retour avec seulement deux bidons sous les bras. La quête n'a pas été bien fructueuse car le groupe voulait une dizaine. « *C'est le principal souci que nous rencontrons. Pour avoir surtout les bidons, c'est difficile à cause de la réduction du trafic commercial* », se plaint l'un des missionnaires, Abdel Matinou Bamogo, étudiant en troisième année de géologie à l'Université Aube nouvelle. Malgré les obstacles, le collectif ne se laisse pas gagner par le découragement. Il est même réconforté du retour qu'il a de l'appréciation des Mangalais sur leur entreprise. « *Mes parents, particulièrement, nous ont félicités et ont promis de nous mettre en contact avec des gens qui pourront nous accompagner. Ils m'ont prodigué aussi des conseils que j'ai partagés avec le groupe* », relate Abdel Matinou. Si la principale embûche du projet de la bande pourrait venir aussi de la dislocation du groupe avec la reprise des cours, Dieudonné et ses compagnons ont déjà pensé à la parade. « *Ceux qui resteront à Manga vont poursuivre le travail, à leur temps libre, en attendant les autres, en vacances* », rassure-t-il. Avec leurs amis du collectif, Abdel Matinou et l'élève de la Terminale, Armand Compaoré, restent convaincus qu'ils sont sur la bonne voie. « *Nous occupons utilement notre temps en travaillant pour l'intérêt de tous. Et ce sera une grande fierté pour nous si un jour notre vœu de voir chaque famille disposée de lave-mains se réalise* », renchérit Axel. Dans la dynamique enclenchée, le collectif entend développer d'autres initiatives. « *Nous avons décidé de créer notre ferme avicole* », informe Abdel Matinou. A Manga, l'avènement du COVID-19 n'a pas été une aubaine que pour le Collectif des jeunes du secteur n°5. Dans l'atelier de couture d'à peine cinq



L'étudiant Axel Compaoré est ravi de l'initiative de son groupe.

mètres carrés, jouxtant la rue principale de la ville, on y a flairé aussi l'opportunité d'affaires. Arnaud Zoungrana, patron des lieux, la trentenaire et de stature moyenne, est occupé avec sa dizaine d'employés et d'apprentis, depuis l'aube.

#### Un filon circonstanciel

Plié sur sa machine, le mètre à ruban au cou, il mitraille les bordures d'un morceau de pagne qui prend progressivement la forme d'un cache-nez. Il y a peu, cet article ne figurait pas au nombre des offres de son atelier, spécialisé, depuis 2015, dans la couture mixte. « *Avec la maladie, les cache-nez sont devenus rares et chers sur le marché. Pourtant, le besoin était là, surtout que Manga avait enregistré un cas positif au virus. Comme je peux m'essayer à tout, je suis rentré dedans* », explique Arnaud, sacré plusieurs fois meilleur couturier de la province du Zoundwéogo à des compétitions locales organisées par le département en charge de l'artisanat. C'est un fidèle client, se rappelle-t-il, qui l'a mis sur le coup en le recommandant à une association désireuse d'offrir des cache-nez à des personnes vulnérables pour leur protection

contre le coronavirus. « *J'ai proposé deux échantillons et l'association a fait son choix* », relate le jeune couturier. Quid de la qualité et du respect des normes ? Les cache-nez confectionnés par Arnaud et son équipe ne sont pas soumis à un contrôle approfondi de structure spécialisée mais, au tout début, des personnes-ressources ont été consultées, rassure le couturier. « *Avant de commencer à produire beaucoup, j'ai d'abord vu le médecin-chef du district de Manga qui m'a donné quelques indications. Et c'est en tenant compte de ses remarques que j'ai travaillé sur le pagne simple* », affirme-t-il. A ce jour, l'atelier d'Arnaud propose également le pagne traditionnel Faso danfani comme matière, et c'est selon la bourse et le goût du client : 250 francs pour le masque en tissu pagne simple et 450 pour la matière en faso danfani. « *C'est un prix social* », insiste le jeune couturier.

« **Sans mentir, ça a été une bonne affaire** »

Pour sa première commande, Arnaud Zoungrana a été sollicité pour 350 cache-nez parmi d'autres articles demandés par l'association. Un travail

qu'il a réalisé avec un lot d'élastique, du fil et sept pagnes en tissu ordinaire à raison de 2 000 francs CFA l'unité. Le bénéfice engrangé s'est élevé à environ 100 000 francs CFA. « *Sans mentir, c'était une bonne affaire* », avoue le maître des ciseaux, qui prétend n'avoir jamais imaginé se faire autant de bénéfice dans le domaine. Les cache-nez faits maison d'Arnaud ont, aujourd'hui, pignon sur rue dans « *La cité de l'épervier* ». Depuis la première production qui a été « *fort appréciée* », confie-t-il, les commandes se sont succédées. La clientèle est majoritairement des associations qui militent dans la sensibilisation à l'adoption des gestes barrières contre le COVID-19. « *A ce jour, on a confectionné presque un millier de cache-nez et on a encore des commandes qui attendent* », se réjouit le jeune patron qui espère encore plus avec cet autre projet. En effet, l'association des couturiers de Manga dont il est membre s'apprête à recevoir une commande de confection de 40 000 cache-nez à livrer au Comité régional de gestion des épidémies du Centre-Sud. Le projet porté par le gouvernement, indique Arnaud, prévoit de même dans chacune des douze (12) autres régions du pays pour accompagner les plus démunis dans le respect de la mesure du port obligatoire de masque ou cache-nez. « *Ça peut être une bonne affaire pour nous mais ce qui me fait plus plaisir, c'est de pouvoir, grâce à mon travail, participer aux actions qui vont permettre de freiner la propagation du COVID-19* », se réjouit Arnaud. Le couturier veut même faire mieux au titre de contribution personnelle pour renforcer la chaîne de solidarité qui s'est spontanément mise en place depuis l'avènement de la pandémie : « *J'ai décidé de produire 100 cache-nez que je vais distribuer gratuitement. Quand ça sera prêt, je ferai l'annonce sur ma page Facebook* ».

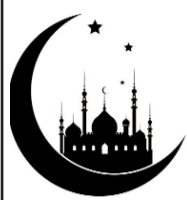
✉ Mamady ZANGO  
mzango18@gmail.com



La confection de cache-nez fait partie désormais des offres de couture de Arnaud Zoungrana.



Sa dernière commande est prête à être livrée.



## Salam du Ramadan



# Ramadan, mois du Coran 2/2

Louanges infinies à Allah pour avoir révélé graduellement le Livre du discernement à Son Serviteur pour qu'il avertisse l'Univers. Louanges infinies à Lui pour Ses innombrables bienfaits. Que Sa paix et Ses bénédictions se déversent abondamment sur Son noble Prophète Mouhammad ainsi que sur ceux qui le suivent.

Ce présent article revient sur les rapports que nous devons entretenir, en tant que musulmans, avec le Coran, la première source de l'Islam. Dans le précédent, il avait été question de la lecture et de la mémorisation du Coran.

« En vérité, il y a dans la création des Cieux et de la Terre et dans l'alternance de la nuit et du jour tant de signes pour des gens doués d'intelligence ; qui, debout, assis ou couchés, ne cessent d'invoquer Dieu et de méditer sur la création des Cieux et de la Terre en disant : "Seigneur ! Ce n'est pas en vain que Tu as créé tout cela ! Gloire à Toi ! Préserve-nous du châtement de l'Enfer ! » S3 V190-191. Au-delà de la récitation, le musulman doit chercher à appréhender la quintessence de la révélation à travers la méditation. Si sa lecture a tant de mérites, que dire, alors, de sa méditation à propos de laquelle Allah dit : « C'est un livre béni que nous avons fait descendre vers toi afin qu'ils méditent sur ses versets et que les doués d'intelligence se rappellent » S38 V29. La méditation du Coran doit nous permettre de voir, en chaque créature, la face de notre Seigneur car tout est signe de Sa grandeur pour celui qui réfléchit non pas seulement avec la tête mais avec le cœur. Il s'adresse, à la fois, à chacun dans sa situation particulière mais à la création dans la généralité. Pour le Pr Tariq RAMADAN, en effet, le



Coran parle pour l'éternité dans l'histoire et s'adresse au cœur de chacun dans son histoire. L'un des moyens pour y parvenir est, certes, de lire le sens des versets dans les différentes langues ou d'assister aux séances d'enseignements et d'explication du Coran (Tafsir). Mais il est indispensable que chaque musulman doit fournir l'effort d'apprendre la langue de révélation pour être mieux à l'aise. Il est demandé, certes, une lecture du Coran mais il s'agit d'une lecture réfléchie. Al-Hasan Ibn Alî a dit : « Ceux qui étaient avant vous considéraient le Coran comme des messages que leur Seigneur leur envoyait. Ils les recevaient le jour et les méditaient le soir ».

L'une des grandes dimensions dans notre rapport au Coran réside dans la mise en application de Ses enseignements. Le Coran est une loi, c'est un code qui enseigne un mode de vie. Pour cela, Il proscrit des comportements aux conséquences dans notre relation avec Allah et celle avec nos semblables. Il s'agit, entre autre de l'interdiction du mensonge (S22 V30), de l'espionnage (S49 V12), du gaspillage (S17 V26), de la corruption (S27 V36), de la tromperie dans le commerce (S6 V108), ... Dans le même temps, Il nous enjoint des comportements et des règles de bienséance qui nous rapprochent d'Allah et des créatures. Il s'agit de la bienséance à l'égard des parents, du respect des engagements, de la maîtrise de soi, de la tolérance, de l'amour, de l'humilité, de la modestie, de l'intérêt de la chose publique, de la paix, de la bienveillance, ... « Au jour de la résurrection, nous enseigne le "Prophète", on présentera le Coran et on fera venir ceux qui ont mis en exécution ses prescriptions, où les deux sourates "à vache" et "la famille de Imran", formeront un argument en faveur de ceux qui les ont récités mis en application, hadith rapporté par An-Nawas Ben Sama'n.

A suivre .....

**NB :** La foi musulmane est une foi active qui impose un devoir de présence.

**Dr Inoussa COMPAORE**  
Imam à l'AEEMB et au CERFI  
Tel : 70 95 91 28  
Email : nouscom@yahoo.fr

## Décès de Issouf Diallo à la gendarmerie de Nongr-Maasom

# Le MBDHP Kadiogo dénonce

Le 02 mai 2020, la Section MBDHP du Kadiogo a appris avec une profonde tristesse, le décès de Issouf DIALLO, enseignant de profession, dans les locaux de la Brigade-ville de gendarmerie de Nongr-Maasom, à Ouagadougou.

Le regretté y était gardé à vue après avoir été interpellé le 23 avril 2020 à Absouya dans la Région du Plateau central, où il séjournait en famille, à la suite de la fermeture des établissements d'enseignement pour cause de pandémie de COVID-19.

En ces circonstances douloureuses, la Section présente ses condoléances les plus attristées à la famille éplorée, aux proches, ainsi qu'aux collègues enseignants de la victime.

Cette énième drame survient moins d'une année après de nombreux autres intervenus dans des locaux de la police judiciaire, à Ouagadougou, et qui sont restés jusque-là non élucidés. L'on a encore en mémoire, la mort de onze (11) personnes dans la nuit du 14 au 15 juillet 2019, dans les locaux de l'unité Anti-Drogue de

la police nationale.

Par ailleurs, depuis le début de cette année 2020, la Section a été saisie de nombreux cas de disparitions forcées survenus à Ouagadougou. Il s'agit notamment des cas de Issiaka TALL, Hamidou TALL et Yaya TALL, tous les trois arrêtés le 20 janvier 2020, à leur domicile sis au quartier Rimkiéta, et de Salam DICKO, interpellé le 31 décembre 2019, à son lieu de travail à Kossodo, par de présumés éléments des forces de défense et de sécurité s'étant présentés comme relevant de la gendarmerie nationale.

La Section relève que ces graves dérives traduisent malheureusement un mépris dangereux des garanties et protection reconnues à toute personne sous main de justice, notamment la présomption d'innocence, l'interdiction de la torture et des traitements inhumains et le respect de la dignité inhérente à la personne humaine.

Au regard de ce qui précède, la Section MBDHP du Kadiogo :

réitère ses condoléances les plus attristées à la famille de Issouf DIALLO ;

appelle la police judiciaire au strict respect de la réglementation sur la garde à vue et la protection des citoyens, surtout dans le contexte national actuel déjà très critique en matière de sécurité des personnes ; invite les autorités judiciaires à œuvrer diligemment à la manifestation de la lumière et de la justice sur la mort de Issouf DIALLO et de tous les autres cas de décès suspects survenus dans des locaux de détention de la ville ;

appelle instamment le gouvernement à assumer ses obligations en rapport avec les textes nationaux et internationaux auxquels le Burkina Faso a librement souscrit en matière de traitement des personnes privées de liberté.

Ouagadougou, le 05 mai 2020

Le Bureau de la Section



## Lutte contre le coronavirus au Plateau central

### Divers dons reçus par le comité régional de gestion des épidémies

**Le Comité régional de gestion des épidémies (CRGE) du Plateau central a reçu, lundi 4 mai à Ziniaré, divers dons en nature et en espèces.**

La chaîne de solidarité, dans le cadre de la lutte contre la pandémie du COVID-19, se poursuit dans la région du Plateau central. En effet, le Comité régional de gestion des épidémies a reçu divers dons en nature et en espèces de plusieurs personnes physiques et morales, le lundi 4 mai 2020. Ces dons sont de la faïtière des tradipraticiens du Plateau central, du Conseil national de l'économie informelle (CNEI), du guérisseur El hadj Saïdou Bikienga, de l'ONG Action pour la promotion des initiatives locales (APIL) et du Centre de formation professionnelle de référence de Ziniaré (CFPR-Z). Avant chaque remise, les différents donateurs ont tenu à justifier leur geste. « En tant que tradipraticiens de la région, nous avons décidé d'apporter notre contribution à la lutte contre la pandémie dans notre région. En tant que praticiens de la médecine traditionnelle, nous avons apporté une quarantaine d'échantillons

enseignement du coran que j'ai décidé d'apporter ma petite contribution à la lutte contre cette maladie dans notre région. Pour ce faire, j'ai pu donc réunir des dispositifs de lave-mains, du savon, de l'eau de javel et une enveloppe de 300 000 FCFA pour accompagner les autorités régionales dans cette lutte », a confié le guérisseur El hadj Saïdou Bikienga. Le Centre de formation professionnelle de référence de Ziniaré n'a pas voulu rester en marge de cette lutte contre le COVID-19 dans la région. « Présent dans la région du Plateau central, le CFPR-Z, qui n'est plus à présenter, ne saurait être en marge de ce combat contre la pandémie. Pour notre modeste contribution, nous avons alors pu mobiliser 120 masques de protection, 30 bouilloires, 30 seaux, des cartons de savon et de gel hydroalcoolique pour accompagner le comité régional dans cette lutte », a précisé son directeur général, Aboubacar Bâ. Avec l'appui de ses



Plusieurs dons en nature ont été remis au Comité régional de gestion des épidémies.

de produits à même de prévenir ou de guérir la maladie à coronavirus. Par ce geste, nous voulons contribuer à l'effort régional et national de lutte contre cette pandémie mondiale », a laissé entendre le représentant des tradipraticiens, Inoussa Ouangrawa. A son tour, le représentant du CNEI, Rasmané Joseph Sawadogo, a indiqué : « Le Conseil national de l'économie informelle a décidé de venir en aide à ses membres durement éprouvés par les mesures restrictives. Ainsi, pour les trois provinces de la région, nous apportons : 2 tonnes de riz, 2 tonnes de maïs, 24 bidons d'huile de 5 litres, 8 cartons de savon et 8 cartons d'eau de javel. Pour la province de l'Ouhritenga, ce sont près de 140 personnes vulnérables, issues de 23 associations membres, qui vont bénéficier de ce soutien ». « Le coran nous enseigne à obéir et à respecter nos autorités et nos dirigeants. C'est pour répondre à l'appel de nos autorités et en application de cet

partenaires financiers, l'ONG APIL a remis un chèque de 1 500 000 FCFA pour accompagner la mise en œuvre du plan régional de riposte. Tous ces gestes de générosité ont été bien salués par la représentante des bénéficiaires, Régina Kadiogo/Nana. Au nom de la ministre de la Santé, du comité régional de gestion des épidémies, des populations bénéficiaires et en son nom propre, la présidente du CRGE, Nana Fatoumata Benon/Yatassaye, a exprimé toute sa reconnaissance et sa profonde gratitude aux généreux donateurs. Elle a ensuite invité les autres acteurs à suivre ces exemples de solidarité, de générosité et de patriotisme. Mme Benon a enfin exhorté les populations au respect des gestes barrières pour éviter la recrudescence de la pandémie dans le contexte de l'allègement des mesures restrictives pour l'intérêt général puis pour les intérêts individuels ensuite.

Abdias Cyprien SAWADOGO

### Les CSPS dotés de matériel de protection et de désinfection

**La commune de Ziniaré a remis, le mardi 5 mai 2020 à Ziniaré, du matériel de protection et de désinfection aux formations sanitaires.**



Le maire Pascal Compaoré a insisté sur la gestion transparente du matériel reçu.



L'ICP, Denis Sandwidi, a rassuré que le matériel servira à la prise en charge des malades et à la sensibilisation des populations.

Après les diverses contributions qui ont permis à la commune de mener la lutte contre la propagation du COVID-19, le conseil municipal vient d'apporter sa propre contribution aux formations sanitaires. Ce matériel de désinfection et de protection a été acquis sur fonds propres. D'un montant de plus 4 millions F CFA, le matériel remis aux Centres de santé et de promotion sociale (CSPS), est composé de 40 dispositifs de lave-mains, de gants chirurgicaux, de 1 000 bavettes médicales, de cartons de savon, de gel hydro alcoolique, d'eau de javel. « A la suite des échanges avec les Infirmiers chefs de postes (ICP), nous avons décidé de convertir l'achat de matériel médico-technique inscrit dans le budget communal, en achat de matériel de lutte contre le COVID-19 », a expliqué le maire de la commune, Pascal Compaoré. Avant de remettre le matériel aux responsables des centres de santé bénéficiaires, il a d'abord précisé que le matériel est destiné aux centres de santé et non à des individus. Il a déploré certains propos qui accusent le conseil municipal d'inaction. Il les a, de ce fait, invités à une gestion transparente du

don afin que celui-ci puisse véritablement servir à la population et à la prise en charge de malades. L'infirmier chef de poste de Tibin, Denis Sandwidi a, au nom des bénéficiaires, remercié le conseil municipal pour ce geste. « Ce matériel va beaucoup servir dans nos formations sanitaires en matière de prise en charge des malades mais aussi en matière de sensibilisation de la population », a-t-il laissé entendre. Et de rappeler que l'équipe municipale n'est pas à son premier geste, car elle a toujours doté les centres de santé de matériel médicotechnique chaque année. Le maire Pascal Compaoré a estimé qu'en matière de santé, il n'y a ni public ni privé. C'est pourquoi, l'ensemble des 18 formations sanitaires publiques de la commune et les CSPS privés de Guiloungou et du village Opera de Laongo ont bénéficié du matériel offert. « Le processus a pris du temps compte tenu des procédures administratives mais l'essentiel est la réalisation de cette activité car il n'est jamais tard pour bien faire », s'est réjoui M. Compaoré.

Abdias Cyprien SAWADOGO



Le matériel de protection et de désinfection remis aux CSPS.



Programme des Nations Unies pour le Développement



## APPEL A CANDIDATURES MISE EN OEUVRE DE L'APPUI DU PNUD A LA REPONSE AU COVID-19

### I. INTRODUCTION

Le Burkina Faso a enregistré son premier cas confirmé de COVID-19 le 09 mars 2020, depuis lors, la propagation de la maladie se poursuit malgré les efforts multiformes du Gouvernement, conjugués à ceux des toutes les composantes du pays, avec le soutien de partenaires. L'engagement du Gouvernement et de ses partenaires est guidé par le Plan National de Riposte au COVID-19 élaboré à cet effet. Le projet d'appui du PNUD à la réponse au COVID-19 est partie intégrante du soutien des Nations Unies à ce Plan National de Réponse au COVID-19 du Gouvernement. Ainsi, les synergies et complémentarités sont recherchés entre agences, afin d'obtenir un impact plus important et de ne laisser personne pour compte. A cet effet, pour gérer efficacement ce flux de demande de partenariat, le PNUD Burkina met en place le mécanisme de subventions à faible valeur (en anglais « low value grant ») afin d'organiser l'identification et la sélection des acteurs non-gouvernementaux dans le cadre de la mise en œuvre de l'appui du PNUD au Plan National de Riposte au COVID-19. Cette modalité de subventions à faible valeur s'adresse donc aux acteurs non-gouvernementaux (société civile, associations, ONG et organismes assimilées).

### II. OBJECTIF DE L'APPEL A CANDIDATURES

Cet appel a pour objectif de subventionner les actions pertinentes renforçant des dynamiques de riposte efficaces et durables au COVID-19, à concurrence des fonds disponibles.

### III. PERIODE D'ACTIVITE

La durée maximale d'exécution ne devra pas dépasser 06 mois.

### IV. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Pour être éligible à prendre part au présent appel, les organisations candidates devront justifier de leur statut d'acteurs non-gouvernementaux reconnue par les services compétents de l'Etat. Une preuve de cette reconnaissance du statut de l'organisation est exigée dans le dossier à soumettre au PNUD.

Les porteurs des actions éligibles sont :

- Les associations, coopératives socio professionnelles, des femmes, des jeunes, ou leurs faîtières, etc ;
- Les ONGs et associations œuvrant dans les droits de l'Homme;
- Les Institutions académiques et assimilées.

### V. COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier à soumettre par les candidats intéressés devra être composé des éléments suivants:

- 1) Canevas de rédaction de l'offre (Annexe 1)
- 2) Canevas de budget (Annexe 2)

**ATTENTION : Les dossiers incomplets ou non signés ne seront pas acceptés**

### VI. COMMENT POSTULER

En deux étapes :

- Télécharger la note conceptuelle/termes de références sur le site du PNUD à l'adresse : [www.bf.undp.org/content/burkina\\_faso/fr/home/operations/procurement](http://www.bf.undp.org/content/burkina_faso/fr/home/operations/procurement)
- Soumettre électroniquement accompagné des documents requis dans ces termes de référence à l'adresse suivante : [subventionscovid19.bf@undp.org](mailto:subventionscovid19.bf@undp.org) avant le 15 mai 2020 à 12 heures.

Pour toute information complémentaire veuillez poser votre question à l'adresse : [procurement.bf@undp.org](mailto:procurement.bf@undp.org)

Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre proposition de prix.

Cordialement,

**Léon Badibanga**  
Opérations Manager

**UMOA-Titres** **ANNONCE AU MARCHÉ DES TITRES PUBLICS**

**RÉSULTATS DE L'ÉMISSION DE BONS ASSIMILABLES DU TRÉSOR (BONS SOCIAL COVID-19) DU SÉNÉGAL DU 28 AVRIL 2020**

L'Agence UMOA-Titres (AUT), en collaboration avec la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), a organisé le lundi 28 avril 2020, à la demande de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor du Sénégal, l'émission de **Bons Social Covid-19** sous la forme de Bons Assimilables du Trésor à quatre-vingt-onze (91) jours pour un montant de 100 milliards de FCFA.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'exécution du programme d'émissions de **Bons Social Covid 19** du Sénégal qui vise à mobiliser les ressources financières auprès des investisseurs locaux et internationaux dans le but de couvrir les décalages de Trésorerie créés par la lutte contre la pandémie causée par COVID-19 et ses conséquences.

L'adjudication ouverte le 28 avril 2020, suivant un système d'enchères à taux multiples, a enregistré les résultats ci-dessous :

Résultats de l'émission	
Montant global des soumissions (en FCFA)	426 035 000 000
Dont ONC	ND
Montant retenu (en FCFA)	103 130 000 000
Dont ONC	ND
Prix Marginal	3,4750%
Prix Moyen Pondéré	3,3687%
Rendement Moyen Pondéré (RMP)	3,40%
Nombre de soumissions	108
Nombre de Participants directs	43
Taux de couverture	426,04%
Taux d'absorption	24,21%

L'Agence remercie, au nom du Trésor Public du Sénégal, l'ensemble des investisseurs pour la confiance renouvelée et le soutien constant aux initiatives de financement des actions de développement dans l'Union.

Fait à Dakar, le 28 avril 2020

Le Directeur  
Adrien DIOUF

BP - 4709 Dakar RP-Sénégal - Tel. : +221 33 839 10 10 - E-mail : [agenceumoititres@umoititres.org](mailto:agenceumoititres@umoititres.org) [www.umoititres.org](http://www.umoititres.org)

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ URBAINE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**  
**SECRETARIAT GÉNÉRAL**  
N°2020 \_\_\_\_\_/MTMUSR/SG/DRH

**COMMUNIQUE**

Sous réserve d'un contrôle approfondi, le candidat dont le nom suit est déclaré admis à l'issue du test de recrutement d'un spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale au profit du Programme "Transports et Météorologie".

**Admis : NASSOUROU Hama**

**Liste d'attente :**  
**1er : YOGO Wend Lassida Maurice**  
**2ème : SOMDA Kombeyao**  
**3ème : SENI Dofini-Tuan Ma-wani Renaud**

Le candidat admis est invité à prendre attache avec l'Unité de gestion du programme budgétaire "Transports et météorologie" à Ouagadougou dans les plus brefs délais.

**Le Secrétaire Général**  
**Bernard BEBA**  
*Chevalier de l'Ordre de l'Étalon*



SOCIETE GENERALE BURKINA FASO, S.A.  
 AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CAPITAL DE 12 800 MILLIONS DE FCFA  
 RCCM N° BF OUA 2001B 1946  
 ADRESSE POSTALE : 01 BP 585 OUAGADOUGOU 01 (BURKINA FASO)  
 SIEGE SOCIAL : 248, RUE DE L'HÔTEL DE VILLE - OUAGADOUGOU  
 TEL.: (226) 25 32 32 32

### AVIS DE CONVOCATION

#### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

DU JEUDI 14 MAI 2020

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Générale Burkina Faso sont conviés à une Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 14 Mai 2020 à 10 heures précises au siège social de la Banque, située au 248 Rue de l'hôtel de Ville à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31/12/2019 ;
2. Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes ;
3. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes ;
4. Affectation du résultat de l'exercice 2019 ;
5. Formule d'intéressement des salariés aux résultats de l'exercice ;
6. Situation des mandats des Administrateurs : Renouvellement de mandats d'Administrateurs ;
7. Présentation de la synthèse de l'auto-évaluation du Conseil d'Administration ;
8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales ;
9. Vote des résolutions.

Les documents seront tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, au Secrétariat de la Direction Générale.

Marie Clarisse BARRY

Présidente du Conseil d'Administration



### ANNONCE AU MARCHÉ DES TITRES PUBLICS

#### RESULTATS DE L'ÉMISSION DE BONS ASSIMILABLES DU TRÉSOR (BONS SOCIAL COVID-19) DU BURKINA DU 30 AVRIL 2020

L'Agence UMOA-Titres (AUT), en collaboration avec la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), a organisé le jeudi 30 avril 2020, à la demande de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique du Burkina, l'émission de **Bons Social Covid-19** sous la forme de Bons Assimilables du Trésor à quatre-vingt-onze (91) jours pour un montant de 76 milliards de FCFA.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'exécution du programme d'émissions de **Bons Social Covid 19** du Burkina qui vise à mobiliser les ressources financières auprès des investisseurs locaux et internationaux dans le but de couvrir les décalages de Trésorerie créés par la lutte contre la pandémie causée par COVID-19 et ses conséquences.

L'adjudication ouverte le 30 avril 2020, suivant un système d'enchères à taux multiples, a enregistré les résultats ci-dessous :

Résultats de l'émission	
Montant global des soumissions (en FCFA)	395 183 000 000
Dont ONC	ND
Montant retenu (en FCFA)	80 000 000 000
Dont ONC	ND
Prix Marginal	3,3499%
Prix Moyen Pondéré	3,2654%
Rendement Moyen Pondéré (RMP)	3,29%
Nombre de soumissions	83
Nombre de Participants directs	38
Taux de couverture	519,98%
Taux d'absorption	20,24%

L'Agence remercie, au nom du Trésor Public du Burkina, l'ensemble des investisseurs pour la confiance renouvelée et le soutien constant aux initiatives de financement des actions de développement dans l'Union.

Fait à Dakar, le 30 avril 2020

Le Directeur

Adrien DIOUF

BP - 4709 Dakar RP-Sénégal - Tél. : +221 33 839 10 10 - E-mail : agenceumotitres@umootitres.org

www.umootitres.org



### AVIS D'APPEL D'OFFRES ÉMISSION PAR ADJUDICATION DU 07/05/2020

#### BONS DU TRÉSOR

L'AGENCE UMOA-TITRES ET LE TRÉSOR DE GUINÉE-BISSAU  
 portent à la connaissance du public qu'ils organisent un appel d'offres  
 pour la cession de bons du Trésor dont les termes sont les suivants:

#### CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE

ÉMETTEUR : ÉTAT DE GUINÉE-BISSAU  
 MONTANT MIS EN ADJUDICATION : 15 000 MILLIONS DE FCFA  
 VALEUR NOMINALE UNITAIRE : 1 000 000 FCFA  
 DURÉE : 91 JOURS  
 TAUX D'INTÉRÊT : MULTIPLES ≤ 3,75%  
 DATE DE VALEUR : VENDREDI 08 MAI 2020  
 ÉCHÉANCE : JEUDI 06 AOÛT 2020

BONS DU TRÉSOR  
**91**  
 JOURS

#### DÉPÔT DES SOUMISSIONS

Date : jeudi 07 mai 2020 à 10h30mn TU (Heure limite)

Les offres seront reçues  
 à travers l'application  
 SAGETIL-UMOA

Les titres émis sont remboursables le premier jour ouvré suivant la date d'échéance.  
 Les intérêts sont payables d'avance et précomptés sur la valeur nominale des bons.

Dakar, le 30 avril 2020

Le Directeur de l'Agence UMOA-Titres

M. Adrien DIOUF

Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité  
 de la République de Guinée-Bissau

M. Mamadu BALDE

Cette émission est organisée avec le concours de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest.  
 Pour plus d'informations, merci de contacter l'Agence UMOA-Titres:  
 email : adjudications@umootitres.org / Tel : +221 33 839 10 10 / Fax : +221 33 839 45 57



### AVIS D'APPEL D'OFFRES ÉMISSION PAR ADJUDICATION DU 13/05/2020

#### ÉMISSION SIMULTANÉE

L'AGENCE UMOA-TITRES ET LE TRÉSOR DU MALI  
 portent à la connaissance du public qu'ils organisent un appel d'offres pour  
 la cession d'Obligations du Trésor dont les termes sont les suivants:

#### CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE

ÉMETTEUR	: ÉTAT DU MALI	
MONTANT MIS EN ADJUDICATION	: 30 000 MILLIONS DE FCFA	
DATE DE VALEUR	: 14 mai 2020	
Adjudications	OAT 3 ans	OAT 5 ans
Valeur nominale unitaire (en FCFA)	10 000 F CFA	10 000 F CFA
Prix	Multiple	Multiple
Taux d'intérêt	6,10%	6,25%
Échéances	14 mai 2023	14 mai 2025

— DÉPÔT DES SOUMISSIONS —  
 Date : mercredi 13 mai 2020 à 10h30mn TU (Heure limite)

Les offres seront reçues à travers  
 l'application SAGETIL-UMOA

OAT 3 ans: Le remboursement du capital interviendra le premier jour ouvré suivant la date d'échéance. Le paiement des intérêts se fera annuellement à un taux d'intérêt de 6,10% l'an dès la première année.

OAT 5 ans: Le remboursement du capital interviendra le premier jour ouvré suivant la date d'échéance. Le paiement des intérêts se fera annuellement à un taux d'intérêt de 6,25% l'an dès la première année.

Dakar, le 04 mai 2020

Le Directeur de l'Agence UMOA-Titres  
 M. Adrien DIOUF

Le Directeur National du Trésor et de la Comptabilité  
 Publique de la République du Mali  
 M. Sidi Almoctar OUMAR

Cette émission est organisée avec le concours de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest.  
 Pour plus d'informations, merci de contacter l'Agence UMOA-Titres:  
 email : adjudications@umootitres.org / Tel : +221 33 839 10 10 / Fax : +221 33 839 45 57



Lomé, le

CRRH-UEMOA 2020L

Madame, Monsieur les Actionnaires

**Objet : Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la CRRH-UEMOA du 20 mai 2020 à 15 heures (15H) par visioconférence.**

Madame, Monsieur,

Vous êtes convié à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la CRRH-UEMOA qui aura lieu **le 20 mai 2020 à 15 heures (15H)**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**A. Dossiers pour décision**

A.1. Modification de l'objet social de la CRRH-UEMOA pour l'extension de ses activités au refinancement des prêts au logement consentis par les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) ;

A.2. Proposition d'une nouvelle autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire pour une augmentation au capital de deux (2) milliards de FCFA et délégation au Conseil d'Administration en application de l'article 567-1 de l'Acte Uniforme révisé portant droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique.

**B. Dossiers pour avis et informations**

B.1. Compte rendu de l'augmentation du capital de la CRRH-UEMOA par émission de 15 000 actions nouvelles, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 avril 2018 ;

B.2. Compte rendu des augmentations du capital de la CRRH-UEMOA réalisées par le Conseil d'Administration en application de la délégation consentie par l'Assemblée Générale extraordinaire le 12 avril 2018.

**C. Pouvoirs**

Tout actionnaire peut participer personnellement à l'Assemblée ou s'y faire représenter par le mandataire de son choix muni des pouvoirs ci-joints.

Nous vous prions d'agréer, **Madame, Monsieur**, l'expression de nos salutations distinguées et bien cordiales.

**Younoussi TOURE**

*Président du Conseil d'Administration*



Lomé, le

CRRH-UEMOA 2020L

Madame, Monsieur les Actionnaires

**Objet : Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire de la CRRH-UEMOA du 20 mai 2020 à 16 heures (16h00) par visioconférence.**

Madame, Monsieur,

Vous êtes convié à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la CRRH-UEMOA qui aura lieu **le 20 mai 2020 à 16 heures (16h00)**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**A. Dossiers pour décision**

A.1. Approbation des comptes 2019, quitus aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux Comptes :

1.1. Lecture du Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

1.2. Rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;

1.3. Lecture du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

1.4. Lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées ;

1.5. Lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les rémunérations exceptionnelles allouées aux membres du Conseil d'Administration ;

1.6. Présentation du Relevé des meilleures rémunérations par les Commissaires aux Comptes ;

1.7. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, quitus aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux Comptes ;

1.8. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

A.2. Autorisation de l'Assemblée pour le programme d'émission obligatoire 2019 d'un montant maximal de 80 Milliards FCFA ;

A.3. Proposition de démission de la Société Financière Internationale (SFI/IFC) du Conseil d'Administration de la CRRH-UEMOA et nomination de Monsieur Louis ADANDE comme Administrateur Intuitu personae ;

A.4. Proposition d'indemnités annuelles et de prise en charge des Administrateurs.

**B. Pouvoirs**

Tout actionnaire peut participer personnellement à l'Assemblée ou s'y faire représenter par le mandataire de son choix muni des pouvoirs ci-joints.

Nous vous prions d'agréer, **Madame, Monsieur**, l'expression de nos salutations distinguées et bien cordiales.

**Younoussi TOURE**

*Président du Conseil d'Administration*



## Lutte contre le COVID-19

# SAHAM Assurance assure avec 30 millions FCFA

**Dans l'objectif d'accompagner le ministère de la Santé dans la mise en œuvre du plan de riposte contre le COVID-19, SAHAM Assurance, filiale du groupe panafricain Sanlam, a remis un chèque de 30 millions FCFA audit département, le jeudi 30 avril 2020, à Ouagadougou. A cela s'ajoutent des masques d'une valeur de 15 millions que la compagnie met à la disposition de sa clientèle dans tous ses points de vente.**



Le PCA, Mamady Sanoh, a indiqué que l'appui financier de SAHAM Assurance vise à soutenir le combat engagé par le Burkina Faso pour venir à bout de la maladie à coronavirus.



Selon le directeur de cabinet du ministre de la Santé, Emmanuel Sorgho, le soutien financier de SAHAM Assurance va aider à combler le budget du plan de riposte du gouvernement contre le COVID-19.

a reçu le chèque des mains du PCA, a traduit la gratitude des hautes autorités burkinabè à la société d'assurance pour sa « contribution énorme » à la riposte contre le COVID-19 ; surtout dans un contexte où la mobilisation des ressources n'est pas chose aisée au regard du défi sécuritaire et de la fronde sociale auxquels le Burkina Faso était déjà confronté avant l'avènement du coronavirus. L'aide financière de SAHAM Assurance, a-t-il précisé, va aider le gouvernement à combler le budget du plan de riposte contre le COVID-19 qui se chiffre à environ 170 milliards FCFA. « Nous sommes au front contre la maladie et lorsqu'on y reçoit une telle visite, cela fait toujours chaud au cœur », a soutenu M. Sorgho. Pour lui, en décidant de fournir des masques à ses clients dans ses différents points de vente, cette société assurancière montre qu'elle est et reste une entreprise citoyenne. Par cet acte, elle contribue à la mise en œuvre des

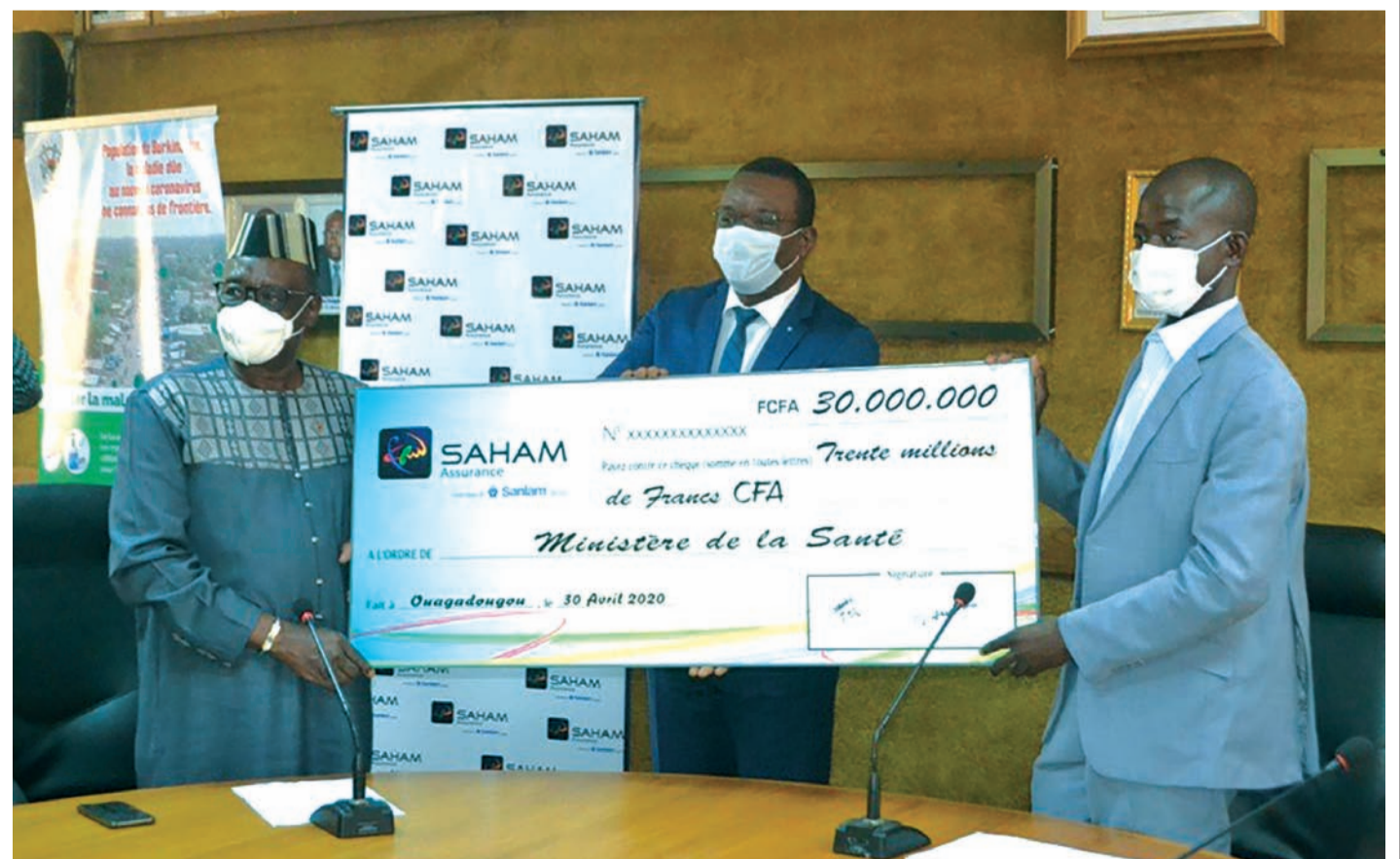
mesures barrières édictées par le gouvernement, notamment le port des masques, devenu obligatoire depuis le 27 avril 2020, a poursuivi le représentant du ministre de la Santé.

Monsieur Sanoh a tenu à exprimer sa reconnaissance au personnel soignant et administratif du département en charge de la santé, qui œuvre nuit et jour pour éradiquer le COVID-19.

Fondé en 1918, Sanlam est un groupe de services financiers coté en Afrique du Sud et en Namibie. Il offre des solutions financières complètes et adaptées à sa clientèle, particuliers comme entreprises, dans tous les segments du marché. Ses domaines d'expertise couvrent l'Assurance-Vie et Non-vie, la planification financière, la retraite, les investissements et la gestion de patrimoine. Au Burkina Faso, le groupe Sanlam, première société d'assurance panafricaine, est représentée par deux filiales : SAHAM Assurance et SAHAM Assurance Vie ☐

SAHAM Assurance, filiale du groupe panafricain Sanlam, ne veut pas être en marge du combat engagé par les autorités burkinabè contre le COVID-19. Pour traduire cet engagement en acte concret, cette société d'assurance a remis un chèque de 30 millions FCFA au ministère de la Santé. En plus de cette somme, la compagnie met des masques de production locale, d'une valeur de 15 millions FCFA, à la disposition de sa clientèle dans tous ses points de vente, a indiqué le Président du Conseil d'administration (PCA), Mamady Sanoh. Selon lui, cet appui financier vise à soutenir le combat que mène le Burkina Faso pour venir à bout de la maladie à coronavirus. Le soutien de SAHAM Assurance, a-t-il ajouté, s'inscrit dans le cadre de la volonté du groupe Sanlam d'accompagner les pays africains dans la lutte contre cette pandémie qui fait des victimes et met les économies à plat.

Le directeur de cabinet du ministre de la Santé, Emmanuel Sorgho, qui



Le directeur de cabinet du ministre de la Santé, Emmanuel Sorgho (droite), recevant le chèque de 30 millions FCFA de SAHAM Assurance, des mains de son PCA, Mamady Sanoh, et de son directeur général, Si Salifou Traoré (milieu).



## Boucle du Mouhoun

# Quand des exciseuses abandonnent lames et couteaux

**Pratique à la peau dure, l'excision demeure un véritable défi pour les défenseurs des droits de la femme. De l'administration publique aux associations, de nombreuses actions sont menées pour combattre ce phénomène qui attriste de nombreuses femmes au Burkina Faso. A Douroula, une commune rurale dans la province du Mouhoun, d'anciennes exciseuses se sont reconverties dans des Activités génératrices de revenus (AGR).**



La question de la dénonciation demeure toujours une équation à résoudre, selon le DR de la Famille et de l'Action humanitaire de la Boucle du Mouhoun, Innocent Stanislas Tuina.



Selon le coordonnateur du CERFI de la Boucle du Mouhoun, l'imam Abdoul Karim Akabi, la pratique de l'excision est antérieure à l'islam.



Sage-femme de formation, Aminata Coulibaly, de par les nombreuses formations, sensibilise les femmes à l'abandon de la pratique de l'excision.



Avec son association Yenimahan, Sita Mana confie avoir convaincu un nombre important de femmes exciseuses à abandonner.

Samedi 15 février 2020. Il est 11 heures 30 minutes à Douroula, commune rurale à une trentaine de kilomètres au nord de Dédougou dans la région de la Boucle du Mouhoun. En cette période de saison sèche, c'est l'oisiveté dans les campagnes, en attendant la reprise des pluies pour les travaux champêtres. Un groupe de femmes de cette commune rurale, des anciennes exciseuses, ont décidé d'occuper sainement ce passage à vide par une Activité génératrice de revenus (AGR). La cinquantaine en moyenne, trois femmes de ce groupe, avec Assita Drabo à leur tête, s'activent dans une cour d'habitation à extraire du jus de noix de karité. Ces anciens « bourreaux » des jeunes filles qui, après avoir pris conscience des conséquences dangereuses de la pratique de l'excision et de son interdiction par la loi, se sont résolus à troquer leurs lames et couteaux contre des AGR. « La pratique de l'excision nous avait été transmise par nos parents qui l'ont eux aussi reçue de leurs parents. C'est une pratique ancestrale qui se transmettait de mère

en fille que nous pratiquions dans le passé. Mais au regard de son interdiction par la loi, et les multiples sensibilisations que nous avons reçues, nous sommes aujourd'hui bien conscientes des nombreuses conséquences de cette pratique sur la vie de la femme. C'est pourquoi, en guise de repentir, nous nous investissons dans la fabrication de beurre de karité pour gagner sainement notre vie », confie Assita Drabo. Sage-femme de formation et responsable d'une ONG de mutuelle de santé, Aminata Coulibaly s'investit sans relâche dans l'éradication de la pratique de l'excision dans la province du Mouhoun. Sollicitée par une association œuvrant dans la lutte contre la pratique de l'excision, la sage-femme, avec l'assistance des hommes de droit et des responsables religieux et coutumiers, dit avoir convaincu au cours de symposiums tenus en 2010 et en 2011 à Dédougou de nombreuses exciseuses à l'abandon de cette pratique dévastatrice pour l'autre moitié du ciel. « Au cours des formations avec les femmes qui pratiquent l'excision, comme lors des

symposiums, nous insistons sur les conséquences de cette pratique chez la jeune fille et chez la femme », soutient Aminata Coulibaly.

### Choquer par des témoignages

Pour faire percevoir les conséquences de cette pratique d'une autre époque, dame Coulibaly laisse entendre qu'à la maternité du Centre hospitalier régional (CHR) de Dédougou, quand elle y était, le personnel de santé n'hésitait pas à inviter les accompagnants, surtout les vieilles femmes, des femmes enceintes à assister à l'accouchement lorsqu'il y a des complications liées à l'excision. « Nous le faisons afin qu'elles constatent de visu les dégâts causés par l'excision, question de les choquer et jouer sur le moral. Donc nous essayons de convaincre par les formations, la dissuasion et par les cas-témoins », relate Aminata Coulibaly. Dans ce combat contre l'excision, Sita Mana, victime de cette pratique « ignoble » à l'âge de quatorze ans, s'est promise d'œuvrer à ce qu'aucune fille de Bon-

dokuy dans la province du Mouhoun, son village natal, ne souffre le martyre comme elle. A cet effet, elle a créé en 1993, l'association « Yenimahan » (changement de mentalité en langue bwamu) pour, non seulement, sensibiliser les coutumiers aux dangers de l'excision, mais aussi convaincre les exciseuses pour son abandon au profit des AGR. « Victime de l'excision à l'âge de 14 ans, j'ai pris la résolution de la combattre en créant l'association Yenimahan. Depuis 1993, les membres de l'association œuvrent dans la sensibilisation sur les conséquences de cette pratique à la peau dure qui attriste de nombreuses femmes. Les débuts n'ont pas été du tout faciles, mais avec la persévérance et l'accompagnement de ma famille, nous avons pu engranger quelques résultats », se réjouit Mme Mana. Partie de Bondokuy, Sita Mana et son association ont fait le tour des villages de la province du Mouhoun où la pratique de l'excision était ancrée dans les habitudes des populations. De Ouarkoye, à Kona, en passant par Ouona et Tchiériba, l'opposante à la pratique de l'ex-



Ces anciennes exciseuses...

cision a pris son bâton de pèlerin pour convaincre l'abandon de l'ablation du clitoris. Dans sa stratégie de communication, Sita Mana organise des causeries-débats avec les exciseuses au cours desquelles, des séances de projection de films sur les images terrifiantes de l'excision leur sont projetées afin de les amener à se rendre compte des conséquences de leurs actes. « Les causeries-débats et les projections de films sur les conséquences de l'excision sont nos principales armes pour amener à une prise de conscience des méfaits de cette pratique défendue pour des raisons culturelles. Des anciennes exciseuses qui ont même fait la prison se sont jointes à nous pour nos séances de sensibilisation dans cette lutte et sont aujourd'hui des membres actifs de l'association », soutient la présidente de Yenimahan.

#### L'islam n'autorise pas l'excision

La direction régionale de la femme dans la Boucle du Mouhoun, selon son premier responsable, Innocent Stanislas Tuina, ne cesse, elle aussi, de multiplier les actions pour combattre ce phénomène d'une autre époque dans le « grenier du Burkina ». « Nous faisons de notre mieux à travers les séances de sensibilisation avec l'appui de certaines associations pour faire comprendre les effets néfastes de l'excision dans les

contrées où elle perdure. Des ciné-débats aux patrouilles dissuasives, en passant par des audiences foraines et les causeries éducatives, nous usons de tous les moyens à notre pouvoir pour faire passer le message afin de convaincre à abandonner la pratique de l'excision », foi du directeur régional de la Femme, de la Solidarité nationale, de la Famille et de l'Action

humanitaire de la Boucle du Mouhoun, Innocent Stanislas Tuina. Et avec ces actions de sensibilisation, M. Tuina soutient que la population a l'information sur les dangers que courent les jeunes filles en se faisant exciser. Seulement, il faut travailler à les convaincre à la dénonciation. Chose qui n'est pas du tout aisée. « Il y a eu des acquis avec les multiples sensibilisations qui ont permis de donner l'information. On sent qu'il y a aussi un recul parce qu'avant, la pratique se faisait au vu et au su de tout le monde, et c'était une multitude de jeunes filles qu'on excisait. Mais comme on sait que la pratique est condamnée, on ne peut pas se la permettre à ciel ouvert et avec un grand nombre d'enfants comme de par le passé. Maintenant il faut redoubler d'efforts dans la dénonciation », suggère Innocent Stanislas Tuina. Indexé comme une raison évoquée pour la pratique de l'excision, l'islam, selon les propos de Abdoul Karim Akabi, coordonnateur et Imam du Cercle d'étude de recherche et de formation islamique (CERFI) de la Boucle du Mouhoun, est au contraire contre l'excision des filles. « Nulle part dans le livre Saint, il est mentionné que le musulman doit pratiquer l'excision. La tradition du prophète Mohamed n'aborde nulle part la pratique de l'excision dans l'Islam. Par conséquent, ni le coran, ni le prophète de son vivant, n'a autorisé la pratique de l'excision », martèle Abdoul Karim Akabi. « Dans aucune coutume du Burkina, il n'est dit nulle part qu'il faut exciser forcément la femme.

Sur l'aspect religieux aussi, il faut reconnaître que la pratique de l'excision est antérieure aux religions révélées (ndlr : le christianisme et l'islam) », renchérit la professionnelle de santé, Aminata Coulibaly. En réponse à une certaine opinion qui estime que la pratique de l'excision est conseillée par l'islam, Abdoul Karim Akabi soutient que c'est une opinion antique, antérieure à l'islam qui n'a aucun fondement dans la religion islamique. « En aucun cas, le coran ou les textes du prophète n'ont dit qu'une femme non excisée est souillée. Selon les récits historiques, l'on nous enseigne que dans le temps, le messenger de Dieu a appris qu'il y avait des peuples qui le faisaient. Etonné d'abord de savoir que certains de ses compagnons pratiquaient l'excision, il les a conseillés d'enlever une toute petite partie du clitoris afin de permettre à la femme de trouver du plaisir de même que son mari. En Islam, la femme n'est en état d'impureté que lorsqu'elle voit ses menstruations ou ses lochies », soutient imam Akabi. Pour laver les Imams de tout soupçon et donner la vraie et la bonne information aux fidèles, il préconise que ces derniers évoquent la question lors des prêches dans les mosquées. Ce qui permettra du même coup d'éclairer les musulmans sur ce sujet. « Par contre, le prophète a conseillé la pratique de la circoncision pour des bienfaits pour l'homme tout comme la coupe des cheveux et des ongles », clarifie le coordonnateur du CERFI de la Boucle du Mouhoun.

✍ Kamélé FAYAMA



...ont rangé leurs lames et couteaux au profit des activités génératrices de revenus.



## Jeûne du mois de Ramadan

# TELECEL Faso fait don de vivres aux fidèles musulmans du Burkina à travers tout le territoire national

**C'est désormais une tradition. A l'occasion du mois béni de Ramadan, TELECEL Faso organise une série de remise de don qui marque sa présence auprès de la communauté musulmane du Burkina Faso.**



Don communaute musulmane de manga

La cérémonie de remise de don de cette année intervient dans un contexte particulier marqué par la pandémie du coronavirus. Observation donc de la distanciation sociale et autres mesures barrières étaient donc de rigueur.

Le don de vivres de Telecel Faso composé essentiellement de riz et de sucre permettra de soulager la communauté musulmane en sa composante la plus vulnérable. Cette initiative débutée à la grande mosquée de Ouagadougou, ce mercredi 29 avril 2020, par un don de soixante (60) sacs de riz local et de 30 cartons de sucre se poursuivra dans toutes les régions où sont implantées des agences Telecel Faso.

Au nom de sa Direction Générale, Harouna TINTA, Directeur Réseau de

TELECEL Faso a laissé entendre que les bénédictions reçues au cours de ces occasions portent ses fruits parce qu'aujourd'hui la couverture de TELECEL Faso s'est agrandie.

Pour la communauté musulmane, El Hadj Hadmade Nour GUENDA a remercié TELECEL Faso pour cette marque de solidarité à l'endroit des fidèles musulmans du Burkina Faso et imploré le Tout Puissant pour une plus grande prospérité de TELECEL Faso.

Au cours de la même journée du 29 avril 2020, la délégation de Telecel Faso s'est rendue auprès des étudiants musulmans de l'Association des Elèves et Etudiants Musulmans du Burkina (AEEMB) pour y remettre aussi 30 cartons de sucre et 60 sacs de riz de 25 kgs. Pour Saïdou KALAGA, Président du Comité



Photo de famille a l'AEEMB



Remise a la grande mosquee de Ouaga

Exécutif de l'AEEMB, ce geste de TELECEL Faso est à saluer à plus d'un titre dans la mesure où la crise sanitaire marquée par la pandémie du covid 19

affecte beaucoup la jeunesse burkinabè. La maladie du covid-19 est une réalité. Soyons responsables et adoptons les gestes barrières ☐



Photo de famille grande mosquee de ouaga



Remise a la communaute musulmane de fada



MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT  
SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION GENERALE DU TRESOR  
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE  
DIRECTION DES ASSURANCES



BURKINA FASO  
-----  
Unité-Progrès-Justice

N°2020 - \_\_\_\_\_/MINEFID/SG/DGTCP/DA

## COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du développement porte à la connaissance du public Burkinabè que la Compagnie Commune de Réassurance des Etats Membres de la CIMA (CICA-RE) BP 12410 Lomé (République du Togo) lance un avis d'appel de candidatures pour le poste de **DIRECTEUR GENERAL DE LA CICA-RE**.

Peuvent postuler, les ressortissants des Etats Membres de la CIMA: **Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Mali, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.**

### A. CONDITIONS DE CANDIDATURE

- avoir la nationalité d'un Etat membre de la Compagnie ;
- être une personne de très haute compétence dans les domaines de l'assurance et de la Réassurance et dans ceux qui concernent les activités, la gestion et l'administration de la compagnie ;
- avoir exercé pendant au moins cinq (05) ans des responsabilités d'encadrement supérieur en qualité de Directeur de Contrôle des Assurances ou de Directeur d'une Société d'Assurance ou d'un Etablissement Financier ;
- être âgé de 35 ans au moins et de 55 ans au plus ;
- jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité ;
- avoir satisfait aux lois sur le recrutement dans l'armée de l'Etat dont il est ressortissant, si cela est obligatoire.

### B. PIECES A FOURNIR

- une demande de candidature à l'emploi ouvert, transmise par le Ministère de tutelle des assurances du pays de l'intéressé ;
- un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif en tenant lieu (et datant de moins de trois (03) mois), ainsi que, le cas échéant, l'acte de mariage, le(s) bulletin(s) de naissance du (ou des) enfant(s) mineur(s) ou à charge, et/ou un certificat de vie collectif ;
- un casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;

- une copie certifiée conforme des titres, des diplômes et attestations de qualification ;
- une attestation d'ancienneté établissant que le candidat a rempli pendant au moins cinq (05) ans des responsabilités d'encadrement supérieur en qualité de Directeur de Contrôle des Assurances ou de Directeur d'une Société d'Assurance ou d'un Etablissement Financier ;
- un certificat médical attestant que le candidat remplit les conditions d'aptitude physique exigées et délivré par les autorités médicales agréées par l'Etat d'origine. Il reste entendu que le candidat sera soumis à une contre-expertise par le médecin de la Compagnie.

### C. ELECTION

Le Directeur Général est élu par le Conseil d'Administration de la CICA-RE à la majorité de tous ses membres présents ou représentés.

### D. DATE DE PRISE DE FONCTION : 02 Janvier 2021

### E. AVANTAGES ATTACHES A LA FONCTION

- rémunérations attrayantes et comparables à celles offertes par d'autres organisations financières interafricaines ;
- avantages en nature : logement de fonction meublé – domesticité – eau – électricité – téléphone – internet – véhicule de fonction ;
- congé annuel : un congé annuel de 45 jours par année de service avec prise en charge des frais de voyage aller-retour du siège au pays d'origine.

Les dossiers de candidature doivent être déposés sous pli fermé au plus tard le **10 juin 2020** à la **Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique / Direction des Assurances sise à Ouaga 2000**

Pour tout renseignement complémentaire contacter le **71224841** ou **78636740**.

**Lassané KABORE**

*Officier de l'Ordre de l'Etalon*



SCIENCE GRANTING COUNCIL INITIATIVE (SGCI)  
INITIATIVE DES ORGANISMES  
SUBVENTIONNAIRES DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE (IOSRS)



FONDS NATIONAL DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION POUR LE DEVELOPPEMENT

## Avis d'Appel à proposition de Note Conceptuelle de Projets SGCI\_FONRID

L'Initiative des Organismes Subventionnaires de la Recherche Scientifique (IOSRS) ou Science Granting Council Initiative (SGCI) vise à renforcer les capacités des institutions de financement de la Recherche scientifique en Afrique subsaharienne. Elle a pour objectif de soutenir la recherche et encourager des politiques fondées sur des données probantes qui contribueront à la croissance économique et au développement social. Cette initiative qui est à sa phase 2 a pour missions de :

1. financer la recherche sur des sujets de priorité nationale et ayant des implications pour les politiques et les pratiques dans les secteurs public et privé;
2. financer la recherche qui fait la promotion de l'égalité des sexes et de l'inclusion;
3. coopérer les uns avec les autres dans la gestion des appels à propositions de recherche collaborative.

Dans le cadre de cette initiative, un protocole d'accord de financement a été signé entre l'Initiative des Organismes subventionnaires de la recherche Scientifique (IOSRS) et le Fonds National de la Recherche et l'Innovation pour le Développement (FONRID) pour

accompagner les acteurs de la recherche par le financement de projets innovants à impact potentiel sur le quotidien des populations du Burkina Faso.

C'est dans cette dynamique qu'un appel à propositions de projets est lancé. Cet appel concerne les trois domaines ci-après :

1. Transformation agroalimentaire et industrialisation
2. Economies durables et Sociétés
3. Technologies émergentes et développement

Ces projets doivent permettre d'accompagner d'une part l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et d'autre part la politique sectorielle de la recherche et de l'innovation (plan d'action opérationnel 2017-2020 du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation du Burkina Faso).

Pour plus d'informations consulter notre site web : **www.fonrid.bf**.

**Le Directeur Général du FONRID**  
**Dr Hamidou H. TAMBOURA**  
Directeur de Recherche  
*Officier de l'Ordre de l'Etalon*



## Demande de Propositions DDP N°003/2020/Agetib/DG/SPM relative au contrôle et surveillance des travaux de réhabilitation et d'extension du port sec de Bobo-Dioulasso (voiries et réseaux divers VRD)

### SYNTHESE DES RESULTATS DE L'EVALUATION DES PROPOSITIONS TECHNIQUES

**Objet :** Contrôle et surveillance des travaux de réhabilitation et d'extension du port sec de Bobo-Dioulasso (voiries et réseaux divers - VRD) ; **Maitre D'ouvrage Délégué :** Agence des Travaux d'Infrastructures du Burkina (Agetib) ; **Financement :** Banque Ouest Africaine de Développement, Accord de prêt BOAD : N°2017038/PR BF 2019 08 00 et N°2019048/PR BF 2019 27 00; **Publication :** Lettre d'invitation n°2020/003/Agetib/DG/SPM-IS du 17 janvier 2020; **Date d'ouverture des plis :** 06/03/2020; **Nombre de plis reçus :** 05 ; **Date de délibération :** 27/03/2020  
**Date de l'Avis de Non Objection de la Banque :** 29/04/2020 ; **Note minimale technique requise :** 75 points ; **Mode de sélection :** SFQC

N°	Soumissionnaires	CRITERES D'EVALUATION											Total /100 points	Rang	Observations
		Qualification du Bureau d'études-qualité de la proposition				Qualification et compétence du personnel clé									
		Expérience pertinente du Bureau d'études/ 10 points	Conformité du plan de travail et de la méthodologie/ 25 points	Participation de ressortissants des pays de l'UEMOA au personnel clé / 2,5 points	Transfert de connaissances (Formation)/ 2,5 points	Chef de Mission /Ingénieur routier, 14 points	Ingénieur Géotechnicien/ 09 points	Ingénieur des ouvrages d'art/09 points	Ingénieur topographe/ 09 points	Contrôleur des travaux de terrassement et voirie / 05 points	Contrôleur des travaux d'électricité/ 06 points	Expert en environnement, hygiène et sécurité / 08 points			
<b>Notes d'évaluation</b>															
1	TED/ACIT Géotechnique	10	20	2,5	2,5	14	09	09	09	05	06	08	95,00	2 <sup>ème</sup>	Retenu pour la suite
2	CAEM Sarl	10	22	2,5	2,5	14	09	09	09	05	06	08	97,00	1 <sup>er</sup>	Retenu pour la suite
3	BECOTEX/DAR AL-HANDASAH	Sans objet													Lettre d'excuse fournie
4	ACE/ACEP	10	19,67	2,5	2,5	14	09	09	09	05	06	08	94,67	3 <sup>ème</sup>	Retenu pour la suite
5	AGECET-BTP/CETRI/GIC	10	18,67	2,5	2,5	14	09	09	09	05	06	08	93,67	4 <sup>ème</sup>	Retenu pour la suite

Ouagadougou, le 04 mai 2020  
Le Directeur Général de l'Agetib,  
Président de la CAM

**Mathieu LOMPO**  
Chevalier de l'Ordre de L'Étalon



## AVIS N° 008-04-2020 RELATIF AUX MESURES EN FAVEUR DES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE AFFECTÉES PAR LA PANDÉMIE DU COVID-19

La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a pris une série de mesures pour atténuer l'impact de la pandémie du Covid-19 sur le système bancaire et le financement de l'activité économique dans l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA). Dans leur prolongement, les dispositions ci-après sont prises spécifiquement en faveur des institutions de microfinance (IMF).

1. Les IMF sont autorisées à accorder à leur clientèle affectée par les effets de la pandémie et qui le sollicite, un report d'échéances sur leurs prêts, pour une période de 3 mois renouvelable une fois, sans charge d'intérêt, ni frais, ni pénalité de retard. En contrepartie, les créances dont les échéances feront l'objet de report doivent être classées dans un sous-compte spécifique dans la catégorie des crédits immobilisés sur la durée du report. Les informations relatives aux créances dont les échéances auront été reportées doivent être communiquées aux Structures Ministérielles de Suivi (SMS).
2. Les IMF visées à l'article 44 de la Loi portant réglementation des systèmes financiers décentralisés ayant procédé à des reports d'échéances doivent également transmettre à la Banque Centrale les informations y relatives, à partir du canevas mis à leur disposition sur l'espace dédié au Dispositif Covid-19 sur le site internet de la BCEAO, à l'adresse soutien-sfd@bceao.int.
3. La BCEAO appréciera, en relation avec le Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA et les SMS, les implications de ces

mesures sur la situation comptable et prudentielle des IMF et prendra, en tant que de besoin, les décisions appropriées.

4. Les concours accordés par les établissements de crédit aux IMF sont éligibles aux dispositions de l'Avis n°005-04-2020 relatif au report d'échéances des créances des établissements de crédit affectées par la pandémie du Covid-19. Les IMF qui le souhaitent sont, en conséquence, invitées à se rapprocher de leurs partenaires bancaires pour bénéficier de la mesure de report d'échéances de leurs engagements.

5. Conformément aux dispositions de la Décision du Comité de Politique Monétaire n°061-03-2011 du 2 mars 2011, les crédits bancaires octroyés aux institutions de microfinance visées à l'article 44 de la Loi susvisée sont admissibles en support des refinancements de la BCEAO. À titre exceptionnel, pour accroître la liquidité en faveur du secteur de la microfinance, le guichet spécial de refinancement des effets portés sur les Petites et Moyennes Entreprises (PME) est élargi aux créances bancaires détenues sur ces IMF.

Pour la mise en œuvre de cette mesure, les établissements de crédit s'appuieront sur la liste des SFD éligibles, disponible auprès des Directions Nationales de la BCEAO.

Fait à Dakar, le

**Tiémoko Meyliet KONE**

Avenue Abdoulaye FADIGA  
BP 3108 – Dakar – Sénégal

Tel. (221) 33 839 05 00 / Fax. (221) 33 823 93 35  
courrier.bceao@bceao.int - www.bceao.int



Avis à manifestation d'intérêt n°001/2020/\_SOFITEX\_/...DG/PAICC BF/

**POUR LA SELECTION D'UN AUDITEUR EXTERNE POUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS DU PROJET D'ACCÈS À L'IRRIGATION POUR LA CULTURE DE COTON AU BURKINA (PAICC-BF) PORTÉ PAR LA SOCIÉTÉ BURKINABÈ DES FIBRES TEXTILES (SOFITEX).**

**Financement : Accord de Don GPOBA N° TF0A6169-BF (Don Numéro D2560-BF),**

**1. Contexte**

Le Burkina Faso a obtenu un Don GPOBA pour la mise en œuvre du Projet d'accès à l'irrigation pour la culture de coton au Burkina (PAICC-BF) porté par la Société Burkinabè des Fibres Textiles (SOFITEX). Une partie des ressources accordées est destinée à la prise en charge du contrat de services de consultant pour l'audit des états financiers du PAICC-BF.

**2. Objet de la mission**

L'objectif de l'audit des états financiers du PAICC-BF est de permettre d'exprimer une opinion professionnelle sur la situation financière du Projet à la fin des exercices fiscaux, clos au 31 décembre 2018, 2019 et 2020 et s'assurer que les ressources mises à la disposition du Projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte de l'objectif de développement du Projet.

Aussi, l'audit des états financiers du PAICC-BF devra-t-il permettre de s'assurer que :

- Les états financiers, qui sont établis par l'Unité de Gestion du Projet (UGP) sont élaborés de manière à rendre compte des transactions financières du Projet.
- L'unité de Coordination du Projet a en charge de maintenir un système de contrôle interne adéquat ainsi qu'une documentation acceptable des transactions.

**3. Composition du dossier :**

Le Directeur Général de la SOCIÉTÉ BURKINABÈ DES FIBRES TEXTILES (SOFITEX), invite les consultants admissibles (qualifiés) à manifester leur intérêt pour fournir les services décrits ci-dessus.

Les consultants intéressés doivent fournir les informations suivantes :

- Une lettre de manifestation d'intérêt adressée à Monsieur le Directeur Général de la SOCIÉTÉ BURKINABÈ DES FIBRES TEXTILES (SOFITEX) ;
- L'adresse complète (localisation, boîte postale, téléphone et adresse électronique) ;
- La présentation du cabinet d'expertise comptable (Consultant), de ses domaines de compétence, de ses statuts juridiques, de l'effectif et la qualification du personnel permanent ;
- Les références des missions similaires (contrats) réalisées au cours des cinq dernières années qui doivent faire ressortir pour chacune (i) l'intitulé de la mission, (ii) l'année de réalisation, (iii) les dates de début et fin de mission (iv) le montant du contrat.

**N.B. :** Aux fins de l'évaluation des dossiers de manifestation d'intérêt, les consultants devront joindre obligatoirement les pièces justificatives (les attestations de bonne fin d'exécution et les copies des pages de garde et de signature des contrats) des références techniques des prestations similaires réalisées (à savoir l'audit des états financiers dans le cadre de la mise en œuvre des projets et programmes).

Aussi, doivent-ils donner l'adresse complète et les contacts des services bénéficiaires (commanditaires) aux fins de vérifications de l'authenticité

des missions similaires réalisées.

Seules les missions similaires justifiées seront prises en compte pour l'évaluation des dossiers de manifestation d'intérêt.

**4- Durée de la Mission**

La durée de la mission est de trente (30) jours par exercice clos.

**5- Critères de présélection**

Les critères de présélection porteront essentiellement sur les compétences et les expériences pour les prestations similaires réalisées par les consultants au cours des cinq dernières années dans le domaine des audits des états financiers dans le cadre de la mise en œuvre des projets et programmes financés par les bailleurs de fonds.

**Une liste restreinte de six (06) consultants (Cabinets d'expertise comptable) sera établie à l'issue de l'Appel à Manifestation d'Intérêt.**

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection au Moindre Coût (SMC) telle que définie dans les Directives pour la sélection et l'emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale, de janvier 2011 révisé en juillet 2014 et affichées sur le site Web : [worldbank.org/html/opr/consult](http://worldbank.org/html/opr/consult).

**6- Dépôt des dossiers**

Les manifestations d'intérêt rédigées en langue française et présentées sous pli fermé en un (01) original et trois (03) copies doivent être déposées au Secrétariat de la Direction Générale de la SOFITEX au plus tard le **19 Mai 2020 à 09 heures** contre la délivrance d'un récépissé de dépôt. **sise à Bobo-Dioulasso, BP ...147..... Bobo-Dioulasso, Burkina Faso Tél : (226) 20 97 00 24 /25 /26 ;** avec la mention «*Audit des états financiers du Projet d'accès à l'irrigation pour la culture de coton au Burkina (PAICC-BF).*

L'ouverture des plis sera faite immédiatement le même jour et à la même heure (9 H TU) dans la salle de réunion du Projet d'Accès à l'Irrigation pour la Culture du Coton au Burkina Faso) sise à la Zone résidentielle A (Petit Paris) en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

Les termes de référence, à télécharger sur le site internet de la SOFITEX .

**7- Renseignements complémentaires**

Les Consultants (Cabinets d'expertise comptable) intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux jours ouvrables de 7 h 30 mn à 12 h 30 mn et de 13 h 30 mn à 15 h 30 mn :

**Projet d'Accès à l'Irrigation Pour la Culture du Coton au Burkina Faso (PAICC BF/SOFITEX), sise à Bobo-Dioulasso, BP 147 Bobo-Dioulasso, Burkina Faso Tél : (226) 76 61 05 93/76 11 22 65**

Le Directeur Général de la SOFITEX

Wilfried A G YAMEOGO



**UMOA-Titres** RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES  
ÉMISSION PAR ADJUDICATION  
DU 11/05/2020**

**BONS COVID-19**  
L'AGENCE UMOA-Titres ET LE TRÉSOR DE CÔTE D'IVOIRE  
portent à la connaissance du public qu'ils organisent un appel d'offres  
Pour la cession de bons du trésor dont les termes sont les suivants:

**91 JOURS**

**CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE**

ÉMETTEUR : ÉTAT DE CÔTE D'IVOIRE  
MONTANT MIS EN ADJUDICATION : 175 000 MILLIONS DE FCFA  
VALEUR NOMINALE UNITAIRE : 1 000 000 FCFA  
DURÉE : 91 JOURS  
TAUX D'INTÉRÊT : MULTIPLES ≤ 3,75%  
DATE DE VALEUR : MARDI 12 MAI 2020  
ÉCHÉANCE : LUNDI 10 AOÛT 2020

**DÉPÔT DES SOUMISSIONS**

Date : lundi 11 mai 2020 à 10h30mn TU (Heure limite) Les offres seront reçues à travers l'application SAGETIL-UMOA

Les titres émis sont remboursables le premier jour ouvré suivant la date d'échéance.  
Les intérêts sont payables d'avance et précomptés sur la valeur nominale des bons.

Dakar, le 23 avril 2020

Le Directeur de l'Agence UMOA-Titres : M. Adrien DIQUEF  
Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique de la République de Côte d'Ivoire : M. Konan Jacques ASSAHOE

Cette émission est organisée avec le concours de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest.  
Pour plus d'informations, merci de contacter l'Agence UMOA-Titres:  
email : adjudications@umoaititres.org / Tel : +221 33 889 46 34 / Fax : +221 33 839 45 57

**UMOA-Titres** ANNONCE AU MARCHÉ DES TITRES PUBLICS

**RÉSULTATS DE L'ÉMISSION DE BONS ASSIMILABLES DU TRÉSOR (BONS SOCIAL COVID 19) DE CÔTE D'IVOIRE DU 04 MAI 2020**

L'Agence UMOA-Titres (AUT), en collaboration avec la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), a organisé le lundi 04 mai 2020, à la demande de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique de Côte d'Ivoire, l'émission de Bons Social Covid-19 sous la forme de Bons Assimilables du Trésor à quatre-vingt-un (91) jours pour un montant de 180 milliards de FCFA.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'exécution du programme d'émissions de Bons Social Covid 19 de la Côte d'Ivoire qui vise à mobiliser les ressources financières auprès des investisseurs locaux et internationaux dans le but de couvrir les décaissements de Trésorerie créés par la lutte contre la pandémie causée par COVID-19 et ses conséquences.

L'adjudication ouverte le 04 mai 2020, suivant un système d'enchères à taux multiples, a enregistré les résultats cidessous :

Résultats de l'émission	
Montant global des soumissions (en FCFA)	611 751 000 000
Dont ONC	ND
Montant retenu (en FCFA)	180 000 000 000
Dont ONC	ND
Prix Marginal	3,3498%
Prix Moyen Pondéré	3,2176%
Rendement Moyen Pondéré (RMP)	3,24%
Nombre de soumissions	107
Nombre de participants directs	42
Taux de couverture	339,86%
Taux d'absorption	29,42%

L'Agence remercie, au nom du Trésor Public de Côte d'Ivoire, l'ensemble des investisseurs pour la confiance renouvelée et le soutien constant aux initiatives de financement des actions de développement dans l'Union.

Fait à Dakar, le 04 mai 2020

Le Directeur : Adrien DIQUEF

BP : 4709 Dakar RP-Sénégal - Tel : +221 33 839 10 10 - E-mail : agenceumoaititres@umoaititres.org www.umoaititres.org

## COMMUNIQUÉ NÉCROLOGIQUE

**La grande-famille** Ouédraogo à Séguédin (commune de Bokin) et à Ouagadougou;  
Le Naaba Siguir de Séguédin, le papa Ouédraogo Nons-Yamba,  
**Les familles alliées** : La famille Sawadogo à Yaké, Ouédraogo à Ouahigouya,  
Temnaoré et Tikaré;  
Pakodtoogo à Arbollé;  
Kaboré à Yactinga;  
Lompo et Sagnan à Botou;  
Zoundi à Kinfangué;

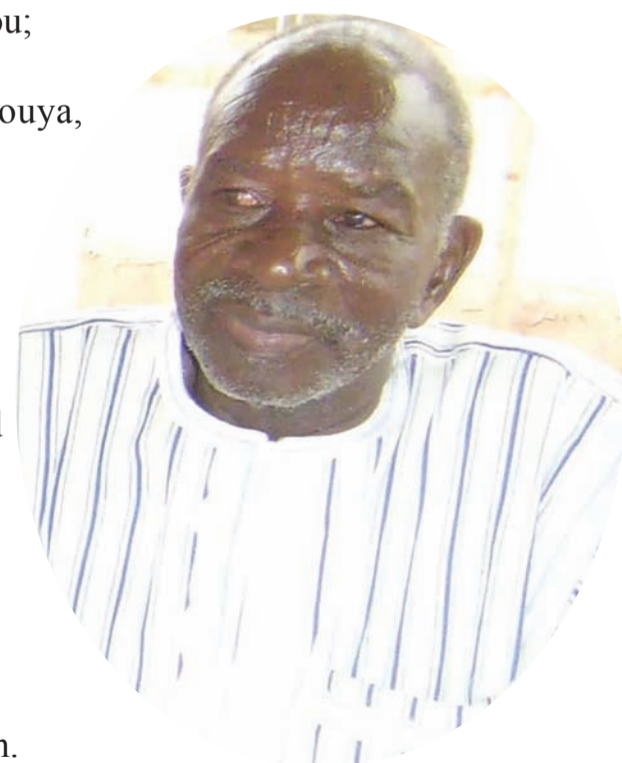
**Ses enfants** : Denise, Florence, Aimé, Viviane, Wilfried et Nadège ont le profond regret d'annoncer le décès de leur fils, père, beau-fils, beau-père

### Ouédraogo Somdouda Ernest,

agent de l'ONATEL à la retraite.

Décès survenu le 4 mai 2020 à Ouagadougou suivi de l'enterrement à Kamboinsin.

Elle remercie les voisins, amis et connaissances ainsi que les jeunes du quartier qui lui ont apporté des soutiens multiples et multiformes.





Lutte contre le coronavirus

# Un million de francs CFA pour le district sanitaire de Boulsa

**Le haut-commissaire de la province du Namentenga, Anastasie Sawadogo, a reçu le 1<sup>er</sup> avril 2020, la contribution à hauteur d'un million de francs CFA du maire de la commune de Boulsa, Roger Aimé Kaboret, pour renforcer la résilience du district sanitaire de Boulsa dans la lutte contre le coronavirus.**

Le maire de la commune de Boulsa, Roger Aimé Kaboret, a décidé de jouer sa partition en vue d'empêcher la maladie à coronavirus d'entrer dans la province du Namentenga. Il a donné la somme de 1 000 000F CFA au district sanitaire de Boulsa. C'est son représentant, Dieudonné Nonaba, qui a remis la contribution au haut-commissaire de la province, Anastasie Sawadogo, le 1er avril 2020. M. Nonaba a indiqué que si le donateur a mis la main à la poche, c'est parce qu'il est sensible aux difficultés que vit le district sanitaire de Boulsa. Le médecin-chef, Pafandnam Kietéga S. Judith, a fait savoir que sa zone sanitaire a besoin du matériel de protection dont des bavettes, des combinaisons-bottes, des sabots, du matériel de production de solution hydroalcoolique, du matériel médicotechnique tel que des débitmètres, des thermomètres laser pour la prise en charge efficiente d'un éventuel cas de malade à coronavirus. Selon Mme Pafandnam, des



Le représentant du donateur (3e à g.), Dieudonné Nonaba, a remis le don au haut-commissaire (4e à g.), Anastasie Sawadogo.

salles d'isolement sont déjà identifiées et rénovées. Le haut-commissaire du Namentenga, Anastasie Sawadogo, a remercié le maire de la commune de Boulsa pour son geste. Elle a invité les filles et fils de la province à se donner la main et à emboîter le pas à M.

Kaboret, en vue de barrer la route à la pandémie dans la province. Elle a déploré certains comportements des populations bien que plusieurs actions de sensibilisation aient été entreprises à l'endroit des acteurs du secteur informel, notamment des dolotières, com-

merçants et transporteurs. Mme Sawadogo a insisté sur l'importance de l'application des instructions du gouvernement et a invité chacun au respect strict des consignes d'hygiène.

✍️ Jean-Baptiste DAMIBA

Mois de jeûne musulman

# Du sucre pour la communauté musulmane

**La Nouvelle société sucrière de la Comoé (SN SOSUCO) a offert, le mardi 5 mai 2020, du sucre à la communauté musulmane de Gaoua. Ce geste, qui vise à accompagner les musulmans pendant le mois de jeûne, a été remis par le caissier de la boutique de SN SOSUCO de Gaoua, Issa Traoré.**

La Nouvelle société sucrière de la Comoé (SN SOSUCO) a offert, le mardi 5 mai 2020, 10 cartons de sucre en morceau à la communauté musulmane de Gaoua. Une cérémonie assez sobre a accueilli ce geste à la mosquée de Tielkan au secteur 2. Pour le caissier de la boutique de SN SOSUCO de Gaoua, Issa Traoré, le geste est « une façon d'accompagner les fidèles musulmans pendant ce mois béni ». Et il s'inscrit selon ses dires, dans une tradition de solidarité pour la société sucrière du Burkina Faso. M. Traoré a saisi l'occasion pour inviter les Burkinabè à consommer les produits de la SN SOSUCO. Car, « ils sont propres à la consommation et produits dans les conditions respectueuses de l'environnement ». En ces temps de la maladie à coronavirus, il a appelé les



L'imam Drissa Ouattara (gauche) recevant un carton de sucre de façon symbolique de la part de la SN SOSUCO dans la cour de la mosquée de Tielkan au secteur 2 de Gaoua.

Burkinabè au respect des mesures barrières afin de briser la chaîne de

contamination. Ce don a été reçu par l'imam Drissa Ouattara, le président

de la Fédération des associations islamiques du Burkina pour la région du Sud-Ouest. Il a laissé entendre que ce n'est pas la première fois que la SN SOSUCO vient en soutien aux musulmans au mois de carême. Pour cela, il a exprimé sa reconnaissance à la direction générale de la SN SOSUCO et a confié que « les activités pérennes sont celles bénies de Dieu ». Au nom des musulmans de la région du Sud-Ouest donc, il a formulé des bénédictions pour que les activités de la SOSUCO prospèrent. Au regard de la pandémie du COVID-19, il a aussi invité les populations au respect des mesures barrières et ensuite les musulmans à prier afin que Dieu libère le pays des Hommes intègres de cette maladie.

✍️ Evariste YODA



## Reprise des cours

# « Une aventure », selon des syndicats de l'éducation

**Alors que certains syndicats ont appelé à une reprise des cours, d'autres estiment que renouer avec les activités scolaire et académique comporte des risques pour les acteurs de l'éducation. Néanmoins, ils estiment que l'année scolaire 2019-2020 peut s'achever correctement pour peu que le gouvernement réunisse les conditions. Leur décryptage !**

La survenue du coronavirus au Burkina avec l'annonce des premiers cas le 09 mars 2020 a entraîné d'importants bouleversements dans tous les secteurs d'activités. Celui de l'éducation et de la recherche n'est pas en reste. Ainsi, le gouvernement a pris un certain nombre de décisions parmi lesquelles la suspension de cours dans toutes les structures éducatives pour compter du 16 mars 2020, ce, pour une durée de deux (02) semaines. Elle sera prorogée jusqu'au 14 avril 2020. Cette décision aura comme conséquences :

- l'interruption de l'année académique et scolaire juste avant le bouclage du deuxième trimestre ;
- l'abandon des élèves dans une incertitude avec son lot de psychose sur la suite de leur scolarité ;
- l'abandon des étudiants sans véritables mesures d'accompagnement au plan social alors que les restaurants universitaires sont restés fermés pendant un certain temps et les résidents des cités universitaires mis en confinement ;
- la mise au chômage de milliers de vacataires exerçant dans les établissements privés ; chômage doublé du non-paiement des frais des heures de vacation du mois de mars pour nombre d'entre eux.

Le 29 avril 2020, un plan de reprise des cours est adopté en conseil des ministres et assorti d'un calendrier fixant une reprise administrative pour le 04 mai 2020, la rentrée des élèves des classes d'examen au 11 mai 2020, celle des classes intermédiaires au 25 mai 2020 et la rentrée des étudiants au 11 mai 2020.

Une reprise des activités pédagogiques et académiques dans le contexte de gestion du coronavirus doit tenir compte de la garantie de la santé et de la sécurité de la communauté éducative, de l'assurance de l'équité entre les apprenants. De ce fait, il est important d'analyser la décision de reprise des activités pédagogiques en tenant compte du plan qu'il propose à cet effet et du contexte social pour orienter la communauté éducative.

Le plan élaboré à cet effet comporte deux axes fondamentaux à savoir : une reprise des cours pour l'achèvement de l'année scolaire 2019-2020 et le recours à l'utilisation des TICE pour la continuité éducative.

Nous faisons le constat que le plan adopté par le gouvernement à cet effet ne prend pas en compte conséquemment les dimensions de la garantie de la santé et de la sécurité de la communauté éducative, d'assurance de l'équité entre les apprenants. En effet, la mise en œuvre de ce plan prévoit un allègement des mesures prises pour interrompre la propagation du virus. Toutefois, il ne précise pas les garanties dont disposent les départements en charge de l'éducation et de la recherche quant à l'absence de risques de ces allègements pour la propagation du virus. Plus grave, le plan présente des insuffisances et des limites énormes. Les mesures de prévention que le plan propose ne donnent pas des garanties suffisantes contre la propagation du COVID-19 dans les établissements. S'il prévoit comme mesures barrières la dotation des personnels et élèves, en masques réutilisables, la dotation des établissements en savon et une sensibilisation des acteurs, il ne dit rien pour ce qui concerne les étudiants.

Au regard des réalités de notre contexte, le masque ne saurait permettre une protection efficace dans les espaces scolaires. En effet, rien ne pourra empêcher les élèves, surtout ceux du préscolaire et du primaire, de s'inter-changer leur masque. D'ailleurs à la récréation et pendant les interclasses, ils vont s'adonner aux jeux. Dans ces conditions, ces masques ne seront point des outils de protection.

Ensuite, l'acquisition des lave-mains étant laissée à l'initiative des structures des parents d'élèves. Il n'est pas difficile de comprendre qu'à cette étape de l'année scolaire, nombre d'entre elles n'auront ni les ressources financières, ni les capacités organisationnelles pour satisfaire correctement à cette opération.

De même, les établissements dans leur grande majorité ne disposent pas de cantines. De nombreux élèves pendant la récréation se partagent et se partageront entre camarades leur goûter. Ils vont même s'inter-changer bien d'autres de leurs outils qu'ils auront manipulés avant et après.

Enfin, le plan de reprise définissant des axes de reprise des cours et adopté en conseil de Ministres ne concerne que seulement le Ministère de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des langues nationales. Il ne dit rien du MESRSI. Il traduit donc une absence d'approche globale du gouvernement sur le secteur de l'éducation et de la recherche dans la gestion de la pandémie. Cela constitue une insuffisance de réponse grave à l'éducation et à la recherche.

Outre les limites des mesures proposées dans le plan de reprise des cours, ledit plan occulte des éléments importants de barrière à même de contrer une propagation de la pandémie et qui sont prises en compte dans nombre de pays qui envisagent une reprise des activités pédagogiques et académiques. Dans ce sens, on notera :

- une absence de mesures dans le plan pour établir une distanciation au sein des établissements. Dans de nombreux établissements, les effectifs pléthoriques sont légion dans la plupart des classes et des amphithéâtres. Cette question a toujours fait objet de dénonciation, de revendication et de lutte de la part de nos organisations syndicales. On se rappelle que le Ministre Ouaro martelait au cours d'une conférence de presse le 28 janvier 2020 qu'il n'était pas possible de respecter les effectifs dans les classes. Aujourd'hui, la réalité a rattrapé tout le monde et met les autorités face à leurs responsabilités quant aux conséquences de leur politique irresponsable appliquée dans l'éducation et la recherche. Dans de nombreuses classes, des élèves sont assis à trois, voire quatre par table-banc, même dans les lycées. Dans la

cour de récréation et aux heures d'entre-cours, ce sont des milliers d'élèves et étudiants qui vont se retrouver dans l'espace scolaire ou universitaire pour se côtoyer sans possibilité d'établir une distance d'un mètre entre eux ;

- la non prévoyance de mesure de prise de température des élèves et étudiants avant leur accès à l'enceinte de leur établissement ou université n'est envisagée comme cela l'est dans les pays européens où la reprise est à l'ordre du jour ;

- la non-prévision d'un dépistage massif des acteurs de l'éducation et de la recherche en vue de pouvoir isoler les éventuels cas de contaminés afin de minimiser les risques de propagation de la pandémie ;

- l'absence d'une présentation d'un dispositif de gestion dans le plan pour faire face à une situation de contamination dans un établissement. Dans un tel cas de figure, comment se fera le confinement aussi bien du personnel et des autres élèves dudit établissement ?

- le plan n'aborde pas les éventuelles discussions qu'il y a eues avec les nombreux promoteurs privés d'établissements pour résoudre les problèmes liés au non-paiement des frais de vacation que les personnels vacataires de leur établissement n'ont pas perçus. Pourtant, le non règlement de cette question aura des répercussions sur exécution correcte des activités pédagogiques.

Ces graves insuffisances, traduisant le manque de responsabilité des autorités en charge de l'éducation et la recherche dans leur prise de décision concernant la gestion de cette pandémie, reflètent la légèreté du plan adopté par le gouvernement. En conséquence ; il expose fortement la communauté éducative à une éventuelle contagion au coronavirus.

Et qu'en est-il de la réorganisation de l'année scolaire ?

La reprise des cours pour la majorité des élèves est prévue pour le 25 mai et la fin des cours annoncée pour le 20 juin au préscolaire et le 27 juin 2020 pour le primaire, le post-pri-



maire et le secondaire. Cela signifie une durée maximum de 30 jours (y compris les week-end et jours fériés) d'activités pédagogiques à savoir la réalisation des cours, l'administration de deux (2) devoirs par discipline, le calcul des moyennes et la tenue des conseils. Objectivement cela n'est point réaliste. Un tel calendrier ne peut pas permettre de faire un travail sérieux. L'agencement de ces activités pédagogiques dans un tel délai est pratiquement impossible. La pression aussi bien sur les personnels que sur les élèves va conduire à une exécution cavalière des activités ; toute chose qui engendrera des conséquences négatives pour les apprenants. D'ailleurs, les autorités en charge de l'éducation manquent totalement de responsabilité pour faire respecter ce calendrier à l'ensemble des établissements. Visible-ment, il y a une véritable volonté de s'abriter derrière la pandémie pour saboter la formation des apprenants. En outre, cette réorganisation de l'année s'est faite sans les organisations syndicales qui ont une fonction normative. C'est cela qui explique que les textes qui touchent la carrière des personnels et l'institution éducative se discutent avec elles (Cf Recommandations OIT/UNESCO). D'ailleurs, les autorités chantent à longueur de journée que les syndicats sont des partenaires. Une telle réorganisation d'autorité de l'année académique et scolaire ne traduit pas une relation ou un esprit de partenariat.

De plus, d'autres nombreuses questions d'ordre général en lien avec une bonne gestion de la pandémie restent sans réponses qui pourtant, sont nécessaires pour une reprise sereine des cours. La première porte sur l'évaluation de la situation épidémiologique d'ensemble après 7 semaines d'application des différentes mesures de protection contre le Covid 19, où en sommes-nous ? Quel est l'état de la contamination des contacts des 672 cas formellement confirmés à la date du 03 mai 2020 ? La diminution du nombre de cas constatée ces derniers temps est-elle liée à ces mesures ou à la spécificité de l'évolution de l'épidémie dans les pays africains ?

Le deuxième axe stratégique du gouvernement porte sur le recours à l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE). Cette stratégie a pour objectif spécifique, au niveau du MENAPLN, de « diffuser des ressources pédagogiques

numériques par le canal de la radio, la télévision, la presse écrite, des applications androïdes, des fichiers téléchargeables et des supports amovibles ». Au regard des réalités sociales et économiques dans notre pays, le recours à cette option engendrera des inégalités énormes entre les apprenants. Or, la loi d'orientation de l'éducation, en son article 3 alinéa 2 stipule que « toute personne vivant au Burkina a droit à l'éducation, sans discrimination aucune, notamment celle fondée sur le sexe, l'origine sociale, la race, la religion, les opinions politiques, la nationalité ou l'état de santé. Ce droit s'exerce sur la base de l'équité et de l'égalité des chances entre tous les citoyens ».

Au niveau particulièrement des universités, on note qu'au moment où toutes les universités sont fermées, les Vice-président chargé des enseignements et des innovations pédagogiques ont décidé de demander aux enseignants, à travers des mails laconiques, de leur envoyer les ressources numériques des cours pour les poster sur la plate-forme de l'Université Virtuelle. Les ressources demandées sont les « photocopies » (en PDF ou Word) ou les PowerPoint. Le plan d'action montre l'impréparation des autorités de telle sorte que les contradictions sont flagrantes d'une université à une autre. Pendant que l'Université Joseph-Ki-Zerbo parle de création de conditions pour le présentiel, un guide est conçu à l'Université Norbert- Zongo pour recevoir les polycopys à transmettre aux étudiants et l'Université Nazi-Boni a basculé totalement pour les cours à distance. C'est le signe d'une navigation à vue. Le recours aux technologies de l'information ne prend pas en compte la problématique de l'impréparation des différents acteurs des universités (étudiants et enseignants notamment). Les enseignants n'ont jamais été formés aux outils de l'enseignement à distance tandis que la majorité des étudiants termine le cycle de la licence sans maîtriser l'outil informatique.

A ce niveau, les propositions du plan contiennent des dispositions très graves à travers ce qui est appelé le tutorat. La disposition suivante permet de se faire une idée de la réforme en cours : les enseignants lorsqu'ils postent leurs cours sur la plateforme et effectuent le tutorat, ils capitalisent à 100% leurs volumes horaires. Nous comprenons que l'enseignant en ayant remis son cours sous forme numérique ou polyco-

piée, n'aura d'autre rôle que de le commenter. Par exemple il peut passer 10 h à commenter son cours de 50 h ; ensuite il marquera sur le cahier de texte et sur sa fiche de décompte qu'il a effectué 50 h. Ce type de procédé est malhonnête car il encourage les enseignants à tricher sur la réalité des heures effectuées. De la part des institutions éducatives d'un Etat, cela est assez grave car il répand l'esprit de corruption et d'irresponsabilité.

L'initiative de reprise globale des cours est évaluée, au niveau du seul MENAPLN à huit milliards deux cent cinquante-trois millions neuf cent soixante-quinze mille deux vingt francs CFA (8 253 975 220f/CFA). Si l'on part des normes de réalisation qui situent le coût de réalisation d'un bloc de quatre (4) salles de classe à 32 millions, comme cela l'est officiellement, on retiendra qu'avec une telle somme, l'Etat sera à mesure de réaliser au moins deux cent cinquante-sept (257) blocs de 4 classes chacun. Cette crise liée au COVID-19 doit amener à la recherche de solutions structurelles et pérennes à notre système éducatif et non des solutions conjoncturelles et mal ficelées et qui saperont davantage sa qualité. La fin de la crise du coronavirus ne signifie pas la fin de toute situation de risque pouvant mettre à mal l'éducation. Cela recommande plus une vision et une démarche prospectives.

Du point de vue de la gouvernance, on note que le MENAPLN présente un plan de riposte pour une continuité éducative dans le contexte du covid19, le Ministère des Enseignements supérieurs, de la Recherche scientifique et de l'Innovation (MESRSI) présente également son plan. Ces actions isolées traduisent un manque de coordination et de vision holistique dans la gestion de la situation dans le secteur de l'éducation et de la recherche. Une telle attitude laisse la place à la mise en avant d'intérêts égoïstes, avec au centre des recherches de gains politiques et/ou financiers, de la part des premiers responsables. L'intérêt de l'éducation et de la recherche est ainsi sacrifié sur l'autel d'ambitions personnelles.

D'ailleurs, on peut s'interroger sur les motivations réelles du gouvernement et de tous ceux qui poussent à une reprise des cours ici et maintenant sans une certitude que la pandémie est loin d'être maîtrisée ? N'y a-t-il pas d'autres options pour achever l'année scolaire ? Si l'on tient à

achever les cours et les évaluations convenablement, pourquoi cela ne s'envisage pas à un autre moment où l'on aurait l'assurance que la pandémie est maîtrisée ? Cela aurait deux avantages importants : le temps d'une maîtrise suffisante de l'évolution de la pandémie ou de moyens appropriés pour lutter contre elle ; une exécution du reste des activités académiques et scolaires sans précipitation et dans l'intérêt des étudiants et élèves.

En outre, le plan proposé par le gouvernement l'est dans un contexte de répression de nombreux travailleurs de l'éducation à travers notamment des suspensions de salaires à la fin des mois de mars et d'avril 2020. Nos organisations syndicales ont posé le règlement de cette question comme préalable à toute reprise normale des activités pédagogiques dans un document adressé aux autorités.

Au regard de cette analyse, la décision de reprise des activités pédagogiques axée sur le retour des élèves et étudiants dans les classes et amphis est trop prématurée et cavalière. Elle comporte de nombreux risques pour les acteurs de l'éducation et de la recherche. De ce point de vue elle est synonyme d'aventure. Aussi, nos organisations appellent-elles les travailleurs, les élèves et leurs parents à mesurer tous les risques liés à cette situation. L'année scolaire 2019-2020 peut bel et bien s'achever correctement. Pour cela, il importe que le gouvernement réunisse toutes les conditions pour une reprise sereine des activités pédagogiques et académiques. Ces conditions sont celles de la satisfaction du préalable posé par nos organisations syndicales, le choix du moment opportun à la reprise des cours et/ou la mise en place de mesures barrières et appropriées de la propagation de la pandémie.

Fait à Ouagadougou, le 05 mai 2020.

#### Ont Signé

Pour la F-SYNTER  
Pour le SYNAPAGER  
Souleymane BADIÉL  
Windyam ZONGO  
Secrétaire Général  
Secrétaire Général

Pour le SYNATEB  
Pour le SYNTAS  
François de Salle OUEDRAOGO  
Juste Koumara LOGOBANA  
Secrétaire Général  
Secrétaire Général



## Lutte contre le COVID-19 à Koudougou

# Planète Enjeux/Burkina Faso offre trois tonnes de haricot

**Afin d'apporter sa contribution à l'effort de lutte contre le COVID-19 à Koudougou, l'association Planète Enjeux a remis, le 5 mai 2020, au maire de la ville de Koudougou, trois tonnes de haricot dans le but d'accompagner la reprise des cours dans les écoles.**



Le maire de Koudougou, Maurice Mocktar Zongo (gauche), recevant symboliquement les trois tonnes de haricot au profit des huit écoles de la CEB N° 3 de Koudougou.



Selon le président de l'association Planète Enjeux/Burkina Faso, Dr Evariste Yogo, le geste vise à contribuer à une bonne reprise des classes au CM2.

écoles partenaires d'un minimum de vivres leur permettant de démarrer la cantine scolaire pour les classes de CM2. En remettant les vivres au maire au profit des écoles bénéficiaires de sa commune, Evariste Yogo a profité saluer le dynamisme du comité communal de lutte contre les épidémies et inviter les parents d'élèves, les enseignants à respecter toutes les mesures barrières pour une bonne reprise des classes afin d'éviter la pandémie du coronavirus à Koudougou. Le maire de Koudougou, Maurice Mocktar Zongo, en recevant les vivres a salué à sa juste valeur l'acte posé par l'association Planète Enjeux. Un don qui, selon le maire, a une double importance. D'abord, il contribue à lutter contre le coronavirus en matière de prise en charge alimentaire, et ensuite il vient combler un vide en ce sens que le fournisseur de la cantine scolaire a été défaillant pour ce qui concerne le haricot qu'il n'a pas pu livrer. Aussi, il a invité les écoles bénéficiaires, les associations des parents d'élèves et des mères éducatrices à en faire un bon usage pour une bonne reprise des classes dans leurs écoles respectives.

✍ François KABORE

A ce stade de la lutte contre le coronavirus, toute contribution est la bienvenue. Et mieux encore, avec la reprise annoncée des cours dans les écoles et lycées, les besoins sont de divers ordres. Ayant compris cela, l'association Planète Enjeux, basée à Koudougou a, pour sa part, orienté sa contribution à la lutte dans le soutien des cantines scolaires, notamment pour les élèves des classes de CM2 qui sont plus que dans le besoin. Ainsi, ce 5 mai, le président de ladite association, Dr Evariste Yogo, accompagné des membres de sa structure sont allés remettre trois tonnes de haricot au maire au profit de huit écoles de la CEB N°3 de la ville de Koudougou. Les écoles bénéficiaires, faut-il le rappeler, sont en partenariat avec l'association depuis sa création en 2015. En effet, il faut dire que depuis 2015, l'association a initié des activités d'échanges scolaires, notamment des correspondances scolaires entre les élèves de la CEB de Koudougou N° 3 et des élèves d'écoles de France. Ce sont donc les élèves de ces écoles françaises qui se cotisent pour envoyer les ressources à l'association Planète Enjeux au profit des élèves des écoles avec lesquels ils entretiennent des relations par l'entremise de leur association partenaire en France, à savoir l'association Feyzin

partage Solidarité Internationale. C'est une somme totale de 1 500 000 FCFA qui a été mobilisée pour l'achat des vivres au profit des élèves qui reprendront bientôt le chemin de l'école. Selon Evariste Yogo, président de l'association Planète Enjeux/Burkina Faso, le don que son association fait est en droite ligne avec la lutte contre le COVID-19. Pour le donateur, le COVID-19 a

engendré d'autres effets au-delà de la crise sanitaire. C'est ainsi qu'on a des écoles fermées, des populations invitées à se confiner à la maison, des activités économiques suspendues, etc. Cela explique aisément que dans certaines familles, il y a des menaces de sécurité alimentaire. C'est dans ce sens, soutient le Dr Yogo, que nous avons voulu accompagner la reprise progressive des classes en dotant les



Le don pourrait aider les élèves à bien préparer leur examen du certificat d'études primaires.



Projet de sécurité alimentaire dans l'Est du Burkina

# Le nouveau responsable, Abdoulaye Dao, installé

**Le secrétaire exécutif du Conseil national de sécurité alimentaire, Issa Sorgho, a installé, le lundi 4 mai 2020, à Fada N'Gourma, le nouveau chargé du Projet de sécurité alimentaire dans l'Est du Burkina (PSAE).**

En remplacement de Barou Oumarou Ouédraogo, Abdoulaye Dao est le tout nouveau chargé du Projet de sécurité alimentaire dans l'Est du Burkina (PSAE). Il a été installé, officiellement, le lundi 4 mai 2020, à Fada N'Gourma, par le secrétaire exécutif du Conseil national de sécurité alimentaire, Issa Sorgho. C'était en présence du secrétaire général du ministère de l'Agriculture et des Aménagements hydroagricoles, Dr Lamourdia Thiombiano. Le nouveau patron du PSAE était, jusqu'à sa nomination, le chef du département de la planification du suivi-évaluation du programme budgétaire pour la prévention et la gestion des crises alimentaires et nutritionnelles. Selon le secrétaire exécutif du Conseil national de sécurité alimentaire, trois défis majeurs et pressants se dressent sur le chemin de M. Dao. Il s'agit du renforcement des acquis engrangés par son prédécesseur et son équipe, de la mise en œuvre du plan d'action ad hoc et de l'exécution du programme d'urgence, élaboré pour faire face à la crise sanitaire que traverse le Burkina Faso. Abdoulaye Dao s'est dit conscient de l'immensité de la tâche à lui confiée. Il a promis de mettre les bouchées doubles pour relever les nombreux défis énoncés. « Avec le concours de mes collaborateurs, je prends l'engagement de promouvoir une gouvernance vertueuse au sein du projet, respectueuse des grandes valeurs du service public que sont le



Le nouveau chargé du projet PSAE, Abdoulaye Dao, s'est engagé à mettre les bouchées doubles pour relever les nombreux défis.

*leadership, la vision, la coordination, le partenariat et la communication* », a-t-il soutenu. Pour parvenir à des résultats probants, le chargé de projet sortant, Barou Oumarou Ouédraogo, a conseillé à son successeur de faire siennes les valeurs de courtoisie, du dialogue, de l'écoute et du respect mutuel.

## Le PSAE sur de bons rails

Par ailleurs, il a dit s'en aller avec le sentiment du devoir accompli après avoir passé quatre ans à la tête du



Le chargé de projet sortant, Barou Oumarou Ouédraogo, a dit s'en aller avec le sentiment du devoir accompli.

PSAE. Entre autres acquis engrangés tout au long de son mandat dans les quatre composantes du projet, malgré le contexte sécuritaire délétère, M. Ouédraogo a évoqué l'octroi d'une enveloppe de 7 462 000 000 F CFA aux vingt-sept communes de la région pour la réalisation d'infrastructures d'appui à la sécurité alimentaire. Il a souligné le financement du Plan d'action régional pour la promotion du pastoralisme dans la région de l'Est pour un coût global d'environ 1 800 000 000 de F CFA. Il a cité également, la réalisation des travaux de

récupération de plus de 1500 hectares de terres dégradées, l'appui technique et financier pour la relecture du Plan communal de développement de vingt communes et du Plan régional de développement du Conseil régional de l'Est. A ces acquis, s'ajoutent l'acquisition de 152 motos tout-terrain au profit des services déconcentrés du ministère et l'élaboration d'une étude architecturale pour la construction ou la réhabilitation des bâtiments des services déconcentrés du ministère en charge de l'agriculture dans la région. Au demeurant, M. Ouédraogo a exprimé sa gratitude aux autorités administratives et politiques, aux partenaires techniques et financiers, au personnel du projet ainsi qu'aux responsables coutumiers et religieux de la région pour leur accompagnement. Il a exhorté l'équipe du PSAE à faire bloc derrière leur nouveau patron. Lancé officiellement en décembre 2016 et financé par l'Agence française de développement (AFD) à 35,778 milliards F CFA, le PSAE est mis en œuvre sur une durée de cinq ans dans toutes les communes de la région de l'Est suivant les objectifs du Plan national de développement économique et social (PNDES). Il a été conçu pour améliorer la sécurité alimentaire des populations de l'Est, en développant leurs capacités de résilience face au changement climatique et aux aléas économiques.

✍️ Joanny SOW



Les représentants des projets et programmes et les partenaires du PSAE ont assisté à la cérémonie de passation de charge.



Le secrétaire exécutif du Conseil national de sécurité alimentaire, Issa Sorgho (gauche), a exhorté le chargé de projet entrant à se mettre à la tâche, aussitôt.



Village de Kokoroyé

## Un affrontement entre Bobos et Peulhs fait des blessés et des dégâts matériels

**Un affrontement est intervenu entre autochtones bobos et peulhs, le 5 mai 2020 dans le village de Kokoroyé, un village situé à une quinzaine de kilomètres au Nord-Ouest de Bobo-Dioulasso. Le bilan fait état de plusieurs blessés dans les deux camps et des dégâts matériels. Cet incident est dû selon les Bobos, au non-respect de leurs coutumes tandis que les Peulhs le lient à l'abattage abusif de leurs animaux.**



**Mathieu Sanou, chef du village de Kokoroyé :** « Nous faisons chaque fois des communiqués pour informer les gens, de la tenue de nos coutumes ».



**Selon Seydou Sidibé, c'est l'abattage de leurs animaux qui a été à l'origine de l'incident entre Peulhs et Bobos.**



**Le 4e adjoint au maire de Bobo, natif de Kokoroyé, Alain Sanou, a déploré cet incident entre les deux parents à plaisanterie.**



**Un habitant de Kokoroyé a dit être blessé pendant les affrontements dans le village.**

Le village de Kokoroyé est situé à une quinzaine de kilomètres de Bobo-Dioulasso, à quelques encablures de l'Université Nazi-Boni. Ce mercredi 6 mai 2020, le village est calme. La population vaque à ses occupations normalement. Rien ne montre dans ce village qu'il y a eu la veille, un affrontement entre les habitants dudit village à majorité Bobos et Peulhs. Sans doute les négociations et les médiations en cours ont permis d'apaiser les tensions. Cet affrontement entre les deux communautés a fait plusieurs blessés et la destruction de biens, surtout les moyens de locomotion. Les blessés sont en traitement au Centre hospitalier universitaire Souro-Sanou (CHUSS) de Bobo. Les versions de ce conflit diffèrent d'une communauté à une autre. Selon Seydou Sidibé, frère d'une victime, c'est l'abattage de leurs bœufs qui est à l'origine du conflit. « Les Bobos ont abattu nos bœufs et nous sommes allés dans le village de Kokoroyé pour régler ce problème. Mais sur place, nous avons constaté que deux autres bœufs ont été encore abattus et sont en train d'être dépecés. Nous avons alors appelé les autorités pour venir faire le constat. Mais avant qu'elles n'arrivent, la population s'est rassemblée pour nous battre et détruire nos motos et emporter la viande ».

### Un conflit ne devrait pas arriver


Selon un habitant d'un hameau de cultures à Kokoroyé d'où sont issus les ani-

maux, ce sont quatre bœufs qui ont été tués. Mais selon le chef du village de Kokoroyé, Mathieu Sanou, ce sont les Peulhs qui voulaient les empêcher de faire leur coutume, d'où cet incident. « Nous sommes en train de faire nos coutumes quand les Peulhs sont venus nous trouver. Les coutumes se font partout. Ils sont venus nous dire qu'ils ont vu quelque chose et ont commencé à nous battre, nous et les enfants. Les Peulhs et leurs animaux ne doivent pas arriver là où nous faisons nos coutumes. Nous faisons chaque fois des communiqués pour informer les gens de la tenue des funérailles et autres afin qu'ils respectent nos coutumes », souligne le chef du village sans trop rentrer dans les détails. Mais selon certaines sources, pendant les périodes de funérailles, les animaux qui rôdent autour des lieux de culte sont systématiquement abattus. Seydou Sidibé dit être au courant de cette pratique. C'est pour cela qu'ils orientent pendant cette période, leurs animaux ailleurs. M Sidibé souligne que ce n'est pas la première fois que leurs animaux sont ainsi abattus, mais que pour cette fois-ci, le nombre est assez élevé. Le 4e adjoint au maire de Bobo-Dioulasso, Alain Sanou, par ailleurs natif du village de Kokoroyé, dit déplorer cet incident. Les Peulhs a, dit-il, sont les parents à plaisanterie des Bobos et ce conflit ne devrait pas arriver. « Ils ont toujours vécu en parfaite symbiose avec la population et ont toujours mené leurs activités sans difficulté. C'est l'occasion pour

nous d'appeler les chefs coutumiers et dépositaires de la tradition à s'impliquer davantage par les conseils pour promouvoir le vivre-ensemble », a-t-il suggéré. Alain Sanou a aussi invité les jeunes à rester dans le cadre des cou-

tumes et à faire privilégier le pardon afin que les deux communautés puissent continuer à toujours vivre ensemble dans la quiétude.

Adaman DRABO

  
**PRIMATURE**  
**SERVICE D'INFORMATION DU GOUVERNEMENT**

**BURKINA FASO**  
Unité-Progress-Justice

Ouagadougou, le 06 mai 2020

**Communiqué**

**Coronavirus (Covid-19) au Burkina Faso**


A la date du **05 mai 2020**, la situation de la maladie à Coronavirus au Burkina Faso se présente comme suit :

- **215** échantillons analysés dont **154** contacts, **38** cas suspects et **23** contrôles ;
- **41** nouveaux cas confirmés dont **35** importés (Niger) et **06** transmissions communautaires (**04** à Ouagadougou et **02** à Bobo-Dioulasso) ;
- **07** guérisons, portant à **555**, le total des guérisons ;
- **00** décès, total des décès **48** ;
- **126** cas actifs.

**Ainsi, depuis le 09 mars 2020, 729 cas ont été confirmés dont 273 femmes et 456 hommes.**

Le gouvernement remercie tous les acteurs pour leur engagement et leur détermination dans la lutte contre la maladie à Coronavirus.

**Le gouvernement rappelle aux populations que la maladie à Coronavirus (Covid-19) est très contagieuse et que seul le respect strict des mesures barrières permettra de limiter la propagation de cette pandémie.**

La Coordonnatrice  
  
**Mafarma SANOGO**  
Chevalier de l'Ordre national



Toiture décoiffée du stade régional de Tenkodogo

## « C'est une chance... » (Jean Yaméogo, président du CNOSB)

**La tribune officielle du stade régional de Tenkodogo, construite à la faveur du 11-Décembre dernier, a été décoiffée par un vent le 4 mai 2020. Pour le président du Comité national olympique et des sports burkinabè (CNOSB), Jean Yaméogo, c'est une chance que l'incident se soit produit maintenant, parce que l'ouvrage n'a pas encore été réceptionné.**



La tribune officielle du stade de Tenkodogo après le passage du vent le 4 mai dernier.

Des tôles froissées et des fers tordus, jonchés au sol. C'est ce qu'a donné à voir les images ayant circulé sur les réseaux sociaux, de la toiture de la tribune officielle du stade régional de Tenkodogo, dans l'après-midi du lundi 4 mai 2020 après le passage d'une pluie accompagnée de vents violents. Le stade avait été érigé dans le cadre des festivités du 11- Décembre qu'a abritée la région du Centre-Est en 2019. «*La construction de l'ouvrage n'était pas achevée. L'entrepreneur est toujours là-bas en train de travailler, c'est une chance. Il n'y a pas eu de réception provisoire, la faute incombe donc à l'entrepreneur* », a expliqué d'emblée, le président du Comité national olympique et des sports burkinabè (CNOSB), Jean Yaméogo.

Cependant, à première vue des images, de nombreuses personnes ont exprimé leur indignation. Des réactions qui, selon le président du CNOSB, auraient été encore plus virulentes si le stade régional avait été réceptionné par le ministère des Sports et des Loisirs. Car, il faut le souligner, le Burkina Faso a eu toutes les peines du monde à réussir dans le passé, les stades régionaux qu'il a construits dans le cadre des célébrations du 11- Décembre. Koudougou en 2012, Dédougou en 2014, Kaya en 2016, Gaoua en 2017...ont été tous des ratés. Manga

en 2018 est une réussite et le ministère en charge des sports avait indiqué avoir tiré les leçons des erreurs du passé. «*Auparavant, avec tout ce qui a eu comme défauts dans les appels d'offres, dans les attributions des marchés, le ministère, depuis un certain temps, est rentré dans une logique de corriger ces erreurs* », a confirmé Jean Yaméogo. Mais comment expliquer les dégâts causés par les intempéries en début de semaine au stade régional de Tenkodogo ? Le président du CNOSB évoque plusieurs hypothèses, en attendant une



Pour Jean Yaméogo, président du CNOSB, l'entreprise doit reprendre les travaux à son compte.



Le stade n'avait pas encore été réceptionné par le ministère des Sports

expertise pour situer les responsabilités. Jean Yaméogo estime que les matériaux utilisés pour la construction de la tribune pourraient être de mauvaise qualité. «*Aujourd'hui, on peut vous présenter du fer de 8 et vous penserez que c'est un bon matériel, or c'est du mauvais* », explique-t-il.

### Revoir la conception des toitures de nos tribunes

Il faut se pencher aussi sur la qualité des autres matériaux utilisés, le dosage du ciment et tout, a-t-il affirmé. Ces interrogations, a souligné Jean Yaméogo, seules les structures chargées du contrôle de l'infrastructure sauraient apporter des éclaircissements. Selon lui, le ministère des Sports a délégué un ingénieur qui suit tout le processus, depuis l'appel d'offre jusqu'à la phase de conception du stade. Aussi, il a déclaré que les services de contrôle du Laboratoire national du bâtiment et des travaux publics (LNBTP) sont sur le chantier. «*Je ne sais pas ce qui est arrivé. Je n'accuse personne mais, avec le contrôle graduel, ils devraient normalement déceler les erreurs pour que cet incident n'arrive pas* », a déclaré le président du CNOSB.

En plus, les toitures décoiffées par des vents sont récurrentes au Burkina Faso. Jean Yaméogo en veut

pour preuve les tribunes emportées par des vents, dans le passé, des stades de Manga, Koudougou, Gourcy. Pour lui, il faut que les entrepreneurs revoient leur façon de concevoir les tribunes officielles dans les villes du pays. «*En Europe, on peut se permettre un vide absolu sur toute la longueur de la tribune. Ici, c'est difficile parce qu'il y a de grands vents. Si vous ne mettez pas des poteaux au milieu, tout va s'envoler en cas de grands vents* », a insisté le président du CNOSB.

En attendant, il a indiqué qu'il n'y a pas de quoi être affligé ou être en colère à la suite des dégâts constatés au stade régional de Tenkodogo, surtout qu'il ne s'agit que de la tribune officielle qui a été touchée. Jean Yaméogo atteste que le ministère des Sports a gagné en maturité dans le choix des entreprises pour la construction des infrastructures sportives, principalement dans celles assurant les poses des gazons synthétiques. «*Nous encourageons le ministre à rencontrer tous ceux qui suivent le chantier de Tenkodogo pour qu'ils reprennent les travaux de façon sereine afin qu'on ait une infrastructure correcte. On peut raisonnablement reprendre les travaux au compte de l'entreprise* », a-t-il conclu.

Sié Simplicie HIEN



## Horoscope



### Bélier (21 mars - 20 avril)

En ce moment, vos pensées sont essentiellement orientées vers les acquisitions et les gains personnels. D'autant que, aujourd'hui, les rentrées d'argent sont à l'ordre du jour.



### Taureau (21 avril - 20 mai)

Vous ne ratez pas une occasion de vous mettre en valeur et c'est très bien. Mais tenez compte tout de même de l'avis de votre conjoint ou de vos partenaires sociaux.



### Gémeaux (21 mai - 21 juin)

Depuis quelques jours, vous vous mettez en retrait, soit par nécessité soit parce que vous êtes malade. Soignez-vous bien et prenez du repos...



### Cancer (21 juin - 23 juillet)

Actuellement, vos amis vous sollicitent et les projets ne manquent pas, mais aujourd'hui ce sont vos enfants - ou vos amours - qui vous préoccupent...



### Lion (24 juillet - 23 août)

En ce moment, vous placez tous vos espoirs dans vos objectifs sociaux. Mais c'est la famille ou la maison qui est aujourd'hui au centre de vos préoccupations...



### Vierge (24 août - 23 sept)

En ce moment, ce sont soit les études qui priment et vous n'arrêtez pas de plancher sur les sujets qui vous préoccupent, soit une soif de vous libérer ou de voyager.



### Balance (23 sept - 23 oct)

Depuis un certain temps, vous ne pensez qu'à l'argent ou au sexe, et cela vous stresse parfois. Néanmoins, vous savez toujours tirer votre épingle du jeu...



### Scorpion (23 oct - 22 nov)

Depuis quelque temps, vous vous ouvrez aux autres et vous découvrez l'écoute, le sens du partage. Cela vous permet de faire quelques prises de conscience...



### Sagittaire (22 nov - 21 déc)

Le travail c'est la santé, mais trop de travail c'est y laisser sa santé! Alors, accordez-vous un moment de détente de temps à autre, dans le calme et le silence...



### Capricorne (22 déc - 20 janv)

N'ayez crainte de mettre en avant votre créativité, que tout le monde a l'air d'apprécier. Vos amis peuvent vous aider à concrétiser vos projets.



### Verseau (21 jan - 19 février)

La Pleine Lune pourrait bien vous donner l'occasion de faire la fête! Pourquoi pas en famille, ou chez vous puisque vous vous y sentez si bien en ce moment?



### Poisson (20 févr - 20 mars)

C'est le moment de communiquer davantage et de renouveler vos contacts. Vous avez besoin d'air? Alors bougez, et s'il le faut partez en voyage!

## Sourire du jour



pascalledonilustrateur@gmail.com

### Les numéros utiles

#### Ouagadougou

Gendarmerie N° vert ----80.00.11.45  
25 30.62.71

Pompiers : -----18  
25.30.69.48

Police (secours) : -----17  
25 30.63.83  
25 30.71.00  
25.30.69 47

Hôpital :  
(Ambulance) :----- 25.30.66.43  
25 30 66 44  
25 30 66 45

ONEA :----- 80 00.11.11  
25 34.34.60  
70 22 22 76  
70 22 22 77

SONABEL :-----25 30.61.00  
25 30 61 02  
25 30 61 03

Aéroport -----25 30.65.15

Air - Burkina : -25 49.23.23/42/45 /46

Air - France : ---- 25 49.15.15

SITARAIL :-----25 31.07.39  
25 30.72.16

#### Bobo-Dioulasso

Pompiers :----- 18

Hôpital : (Ambulance) : 20 98.00.79  
20 98.13.25  
20 98.22.43

Police (secours) :-----20 98.12.23

CNVA :-----10/10

Gendarmerie : -----20 98.20.04  
20 98.00.58

## Sidwaya

QUOTIDIEN NATIONAL

Fondé le 5 avril 1984  
ISSN 0796-501X  
01 BP : 507 Ouagadougou 01  
Burkina Faso  
Télex : 5327 BF AIB  
Tél. : (226) 25 30 63 06/07  
Fax : (226) 50 31 03 62  
Site web : www.sidwaya.bf

Directeur de Publication

Directeur Général des Editions Sidwaya  
Mahamadi TIEGNA

Directeur des Rédactions

Daniel ZONGO  
(226) 25 31 22 89  
Portable : (226) 72 00 71 74  
danielzongo62@yahoo.fr

Rédacteur en chef

Anselme KAMBIRE  
(226) 25 50 86 34  
Portable : (226) 70 82 35 44  
kambros76@gmail.com

Directrice Commerciale et Marketing

Mme Assétou BADOH  
Tél. : (226) 25 50 86 24  
Portable : (226) 70 62 50 48

Secrétaire Générale des Rédactions

Mme Attebié BAKYONO / GUEL  
Portable : (226) 70 67 77 99

Saisie-Impression

Tél. : (226) 25 31 22 90

Directeur de l'imprimerie

David T. GANOU  
Tél. : (226) 25 33 48 27  
Portable : (226) 70 66 79 26

Directeur régional des Editions Sidwaya

(Bobo-Dioulasso)

Frédéric OUEDRAOGO  
Tél. : (226) 20 97 11 69  
Portable : (226) 70 74 51 50  
Fax : (226) 20 98 09 91

Secrétariat particulier du Directeur

Général des Editions Sidwaya  
Tél. : (226) 25 31 35 39

## LES 8 ERREURS



### REPONSE 8 ERREURS

- 1 - Mèche sous les cheveux de la mère
- 2 - Mèche sur le front de la mère
- 3 - L'oreille de la mère
- 4 - Le sein droit
- 5 - Cheveux du bébé
- 6 - Ventre du bébé
- 7 - Nez du bébé
- 8 - Bras gauche de la mère



Lisez et faites

lire

# Sidwaya

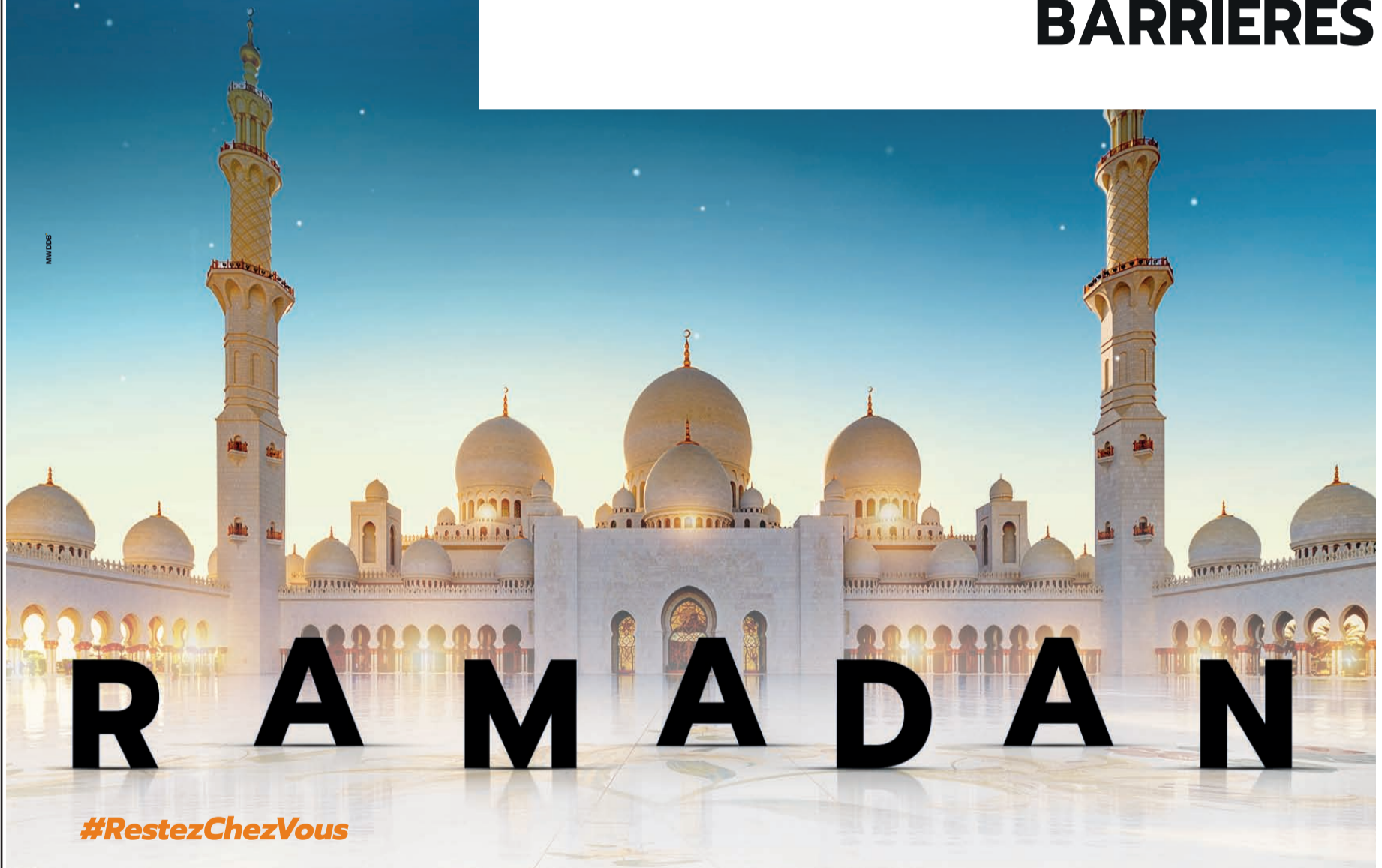
vosre quotidien



**BANQUE  
ATLANTIQUE**



**RAMADAN MUBARAK  
RESPECTONS LES MESURES  
BARRIÈRES**



Banque Atlantique vous souhaite un bon mois de jeûne du Ramadan et vous invite à privilégier les services digitaux pour toutes vos opérations ne nécessitant pas un déplacement en agence.

La banque vous recommande de respecter les gestes de distanciation sociale pour vous protéger et protéger les autres contre le COVID-19.



[WWW.BANQUEATLANTIQUE.NET](http://WWW.BANQUEATLANTIQUE.NET)

MEMBRE DU GROUPE BCP



## L'assurance d'être fort dans les moments durs

Pour sa protection  
**Iron Biby**  
a choisi Jackson  
Assurances



Mediacom

Dire ce que nous faisons, faire ce que nous disons

Siège social Jackson Assurance  
AV. de l'UEMOA- OUAGADOUGOU  
01BP2545 OUAGADOUGOU 01



☎ 25 33 27 27



### Compte rendu des travaux du Conseil des ministres du jeudi 6 mai 2020

## Nomination d'un membre de la Brigade nationale anti-fraude de l'or

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou, le mercredi 06 mai 2020, en séance ordinaire, de 09 H 45 mn à 16 H 45 mn, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE, Président du Faso, Président du Conseil des ministres. Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour, entendu une communication orale et procédé à des nominations.

### I. DELIBERATIONS

#### I.1. Au titre de la situation nationale et de la mise en œuvre des mesures décidées par Son Excellence Monsieur le Président du Faso :

Le Conseil a entendu les ministres chargés des dossiers sectoriels.

Le ministre de la Santé a fait au Conseil le point de la lutte contre la maladie à Coronavirus (COVID-19).

Le Conseil a instruit pour un élargissement des tests dans le cadre de la recherche active des cas, la mise à disposition du matériel et des dotations nécessaires à la protection du corps médical et à l'opérationnalisation des laboratoires dans les différentes régions.

Il a également instruit pour une intensification de la sensibilisation et pour le financement des plans régionaux de riposte.

Les ministres chargés des Enseignements et ceux de la Formation professionnelle ont fait le point de la mise en œuvre du Plan de riposte pour la continuité éducative et de l'application du calendrier de reprise des enseignements.

Le Conseil a instruit les ministres de prendre les mesures nécessaires pour une disponibilité effective du masque ou du cache-nez avant toute reprise d'activités pédagogiques.

Il a également instruit les ministres chargés de la Défense, de l'Administration territoriale, de la Sécurité, de la Santé, de la Communication, des Transports, de l'Action humanitaire et du Commerce pour une mise en œuvre rigoureuse du décret n°2020-0323/PM/MDNAC/MSECU/MTMUSR/MCIA du 30 avril 2020 portant restrictions de libertés au titre des mesures de lutte contre la pandémie du COVID-19.

#### I.2. AU TITRE DE LA REFORME DES INSTITUTIONS ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION, LE CONSEIL A ADOPTE NEUF (09) RAPPORTS.

##### I.2.1. Pour le compte du ministère de l'Administration territoriale, de la décentralisation et de la cohésion sociale:

un décret portant levée de la suspension et prorogation des opérations de révision des listes électorales biométriques au titre de l'année 2020.

L'adoption de ce décret permet la reprise des opérations de révision des listes électorales biométriques pour compter du 08 mai 2020. Les opérations de révision des listes électorales biométriques prennent fin le 30 juillet 2020 inclus.

##### I.2.2. Pour le compte du ministère de la Sécurité :

un projet de loi portant modification de la loi n°027-2018/AN du 1er juin 2018 portant statut du cadre de la police nationale.

Cette loi modificative vise à corriger les incohérences nées de l'application de la loi n°045-2010 du 14 décembre 2010 afin de rétablir l'équité entre les personnels des différents corps de la police nationale.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission dudit projet de loi à l'Assemblée nationale.

##### I.2.3. Pour le compte du ministère de la Justice:

un rapport relatif au bilan de l'organisation des concours du personnel du corps des greffiers de la session de 2019 et demande d'autorisation de recrutement sur concours au titre de la session de 2020.

Pour la session de 2019, au titre des concours professionnels, sur trente-cinq (35) postes à pourvoir, trente-cinq (35) ont été effectivement pourvus dont cinq (05) secrétaires des greffes et parquets, dix (10) Greffiers et vingt (20) greffiers en Chef.

**Au titre des concours directs, les cent (100) postes prévus ont été pourvus soit trente (30) secrétaires des greffes et parquets et soixante-dix (70) greffiers.**

Le Conseil a marqué son accord pour le recrutement au titre de l'année 2020, de vingt (20) Greffiers en Chef, de dix (10) Greffiers pour les concours professionnels et le recrutement de soixante-dix (70) Greffiers et de trente (30) Secrétaires des greffes et parquets pour les concours directs.

##### I.2.4. Pour le compte du ministère de l'Education nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales :

un décret portant dérogation au titre de l'année scolaire 2019-2020 aux dispositions du décret n°2019-0157/PRES/PM/MENA du 27 février 2019 portant modalités d'évaluation et de contrôle des apprentissages scolaires.

L'adoption de ce décret permet l'évaluation adéquate des apprentissages scolaires et l'achèvement de l'année scolaire 2019-2020 dans le contexte du COVID-19.

##### I.2.5. Pour le compte du ministère de l'Economie, des finances et du développement :

une ordonnance portant autorisation de ratification de l'accord de prêt N°2100 1500 42246, signé à Ouagadougou le 21 février 2020 entre le Burkina Faso et la Banque africaine de développement (BAD) pour le financement du projet d'Eau potable et d'assainissement en milieu rural (PEPAMR).

D'un coût global d'environ 9,875 milliards de F CFA, le projet vise à accroître le taux d'accès à l'eau potable des populations des régions du Centre-Ouest de 70% en 2018 à 84% en 2022 et de contribuer à faire passer le taux d'accès à l'assainissement dans cette même région de 15% en 2018 à 70% en 2025 et dans la région du Centre-Sud de 10% en 2018 à 65% en 2025.

Le Conseil a marqué son accord pour la ratification de cet accord de prêt.

une ordonnance portant ratification de l'accord de prêt N°2000 2000 04652, signé à Ouagadougou le 21 février 2020 pour le financement du Projet « YELEEN » de développement de centrales solaires et de renforcement du système électrique national.

D'un coût total de 140,38 millions d'Euros soit environ 92,08 milliards de F CFA, le Projet YELEEN couvre l'ensemble du territoire national. Il permettra entre autres d'augmenter l'offre d'énergie électrique et de réduire la dépendance énergétique du pays.

Pour la réalisation de ce projet, la Banque africaine de développement (BAD) contribue au financement par un prêt à hauteur de 48,82 millions d'Euros.

Le Conseil a marqué son accord pour la ratification de cet accord de prêt.

### **I.2.6. Pour le compte du ministère de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale :**

un décret portant institution d'un stage dans l'administration publique du Burkina Faso. L'adoption de ce décret permet un meilleur encadrement du stage pédagogique et du stage d'apprentissage à la fonction publique du Burkina Faso.

### **I.2.7. Pour le compte du ministère des Mines et des carrières :**

un décret portant nomination d'un membre de la Brigade nationale anti-fraude de l'or (BNAF).

L'adoption de ce décret permet la nomination d'un membre à la Brigade nationale anti-fraude de l'or au titre du ministère du Commerce, de l'industrie et de l'artisanat pour un premier mandat de trois (03) ans.

un décret portant conditions de fabrication, d'importation, d'exportation, de transfert, de transit, de vente, d'achat, de transport, de conservation, de stockage et d'emploi des substances explosives à usage civil.

Ce décret précise les conditions d'octroi des autorisations de l'ensemble des actes portant sur les substances explosives afin d'assurer une meilleure protection des personnes et de leurs installations.

L'adoption de ce décret permet de se conformer aux dispositions de l'article 5 de la loi n°51-2017/AN du 23 novembre 2017 portant fixation du régime des substances explosives à usage civil au Burkina Faso.

## **II. COMMUNICATION ORALE**

**II. Le ministre de l'Administration territoriale, de la décentralisation et de la cohésion sociale** a informé le Conseil des incidents survenus entre communautés à Kokorowé dans la commune de Bobo-Dioulasso.

Le Conseil remercie tous les acteurs qui ont œuvré à l'apaisement et au retour au calme dans cette localité.

Il souhaite un prompt rétablissement aux blessés et appelle les populations au respect des règles du vivre-ensemble.

## **III. NOMINATIONS**

### **III.1. NOMINATION DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES**

#### **AU TITRE DE LA PRESIDENCE DU FASO**

Monsieur Windnonga Désiré Fidèle **YAMEOGO**, Mle 200 272 H, Administrateur des services financiers, 1ère classe, 2ème échelon, est nommé Directeur des marchés publics.

#### **Pour le compte de la Commission de l'informatique et des libertés :**

Monsieur Marc Wendenso **ZALLE**, Mle 245 197 J, Administrateur des services financiers, 1ère classe, 3ème échelon, est nommé Directeur de l'administration des finances.

#### **AU TITRE DE LA PRIMATURE**

Madame Adama **VIGNIGBE/OUEDRAOGO**, Mle 77 749 M, Conseiller en gestion des ressources humaines, 1ère classe, 10ème échelon, est nommée Conseiller spécial ;

Monsieur Souleymane **COULIBALY**, Magistrat, est nommé Conseiller spécial chargé des questions juridiques.

#### **AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE**

Monsieur Sifouyane **SEYNOU**, Mle 57 416 M, Inspecteur de sécurité pénitentiaire, catégorie 1, 3ème échelon, est nommé Directeur de la Maison d'arrêt et de correction de Manga.

#### **AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT**

Monsieur Bientama Arsène **ZERBO**, Mle 104 862 D, Administrateur des services financiers, 1ère classe, 3ème échelon, est nommé Comptable matière ;

Monsieur Lebilé **BADO**, Mle 51 191 B, Administrateur des services financiers, 1ère classe, 6ème échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Agence municipale des grands travaux (AMGT) Ouagadougou ;

Monsieur Issouf **KANON**, Mle 104 812 L, Administrateur des services financiers, 1ère classe, 3ème échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Médiateur du Faso ;

Monsieur Haïkassouma Jean De Dieu **HEMA**, Mle 58 691 M, Administrateur des services financiers, 1ère classe, 5ème échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Institut des Sciences (IDS) ;

Monsieur Oumar **OUEDRAOGO**, Mle 104 830 G, Administrateur des services financiers, 1ère classe, 1er échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Ecole nationale des douanes (END) ;

Monsieur Lossan Alain **GNOUMOU**, Mle 111 126 N, Administrateur des services

financiers, 1ère classe, 6ème échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Office de gestion des infrastructures sportives (OGIS) ;

Monsieur Abdoulaye **MAIGA**, Mle 112 420 C, Administrateur des services financiers, 1ère classe, 3ème échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (CONASUR) ;

Madame Maïmouna Chantal Pazinézambo **TIROGO/SAWADOGO**, Mle 210 829 E, Administrateur des services financiers, 1ère classe, 2ème échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Bureau national des sols (BUNASOL) ;

Madame Françoise Alice **NIKIEMA/TIENDREBEOGO**, Mle 46 217 E, Administrateur des services financiers, 1ère classe, 8ème échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Conseil constitutionnel ;

Monsieur Albert **BAMBARA**, Mle 200 239 Z, Administrateur des services financiers, 1ère classe, 3ème échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Agence nationale de la formation professionnelle (ANFP) ;

Monsieur Ibrahim Kalil **KARAMBIRI**, Mle 225 065 M, Administrateur des services financiers, 1ère classe, 4ème échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Conseil économique et social (CES) ;

Monsieur Diby Sourou Frédéric Eugène Camille Dimitri **MILLOGO**, Mle 216 140 K, Administrateur des services financiers, 1ère classe, 4ème échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Conseil supérieur de la communication (CSC) ;

Madame Sophie **OUOBA/COMBARY**, Mle 35 743 L, Administrateur des services financiers, 1ère classe, 7ème échelon, est nommée Directrice du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Observatoire national de l'emploi et de la formation (ONEF) ;

Monsieur Abdoulaye **COULIBALY**, Mle 104 269 L, Administrateur des services financiers, 1ère classe, 8ème échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Fonds national pour l'éducation non formelle ;

Monsieur Evariste Maurice **COMPAORE**, Mle 32 011 B, Administrateur des services financiers, 1ère classe, 7ème échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du service national pour le développement (SND) ;

Monsieur Salifou **OUEDRAOGO**, Mle

111 142 N, Administrateur des services financiers, 1ère classe, 6ème échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du ministère des Mines et des carrières ;  
 Monsieur Soumahila **OUEDRAOGO**, Mle 225 102 E, Administrateur des services financiers, 1ère classe, 4ème échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Centre hospitalier régional (CHR) de Koudougou ;  
 Monsieur Daouda **DAO**, Mle 225 084 Z, Administrateur des services financiers, 1ère classe, 4ème échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Centre hospitalier régional (CHR) de Dédougou ;  
 Monsieur Bernard **KABRE**, Mle 111 130 N, Administrateur des services financiers, 1ère classe, 5ème échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Agence de l'eau du Mouhoun ;  
 Monsieur Balibi **NEBIE**, Mle 210 824 X, Administrateur des services financiers, 1ère classe, 2ème échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Centre hospitalier régional (CHR) de Gaoua ;  
 Monsieur Ziem **SOME**, Mle 59 922 T, Administrateur des services financiers, 1ère classe, 1er échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Centre hospitalier régional (CHR) de Kaya ;  
 Monsieur Soré Hubert Martin **KABORE**, Mle 257 137 M, Administrateur des services financiers, 1ère classe, 1er échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Ecole nationale des enseignants du primaire (ENEP) de Tenkodogo ;  
 Monsieur Ismaël dit Soumaïla **LAMOUKRI**, Mle 91 667 V, Administrateur des services financiers, 1ère classe, 4ème échelon, est nommé Directeur provincial du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de la Bougouriba ;  
 Monsieur Pegwendé Bernard **ILBOUDO**, Mle 257 135 W, Administrateur des services financiers, 1ère classe, 2ème échelon, est nommé Directeur provincial du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Ziro ;  
 Monsieur Pagnangda Ambroise **KABORE**, Mle 97 642 X, Inspecteur du trésor, 1ère classe, 3ème échelon, est nommé Percepteur spécialisé auprès du ministère de la Sécurité ;  
 Madame Régina Elise **TAPSOBA/BALIMA**, Mle 257 109 E, Inspecteur du trésor, 1ère classe, 3ème échelon, est nommée Agent comptable de l'Ecole normale supérieure de Koudougou (ENSK) ;  
 Monsieur Ahmed **DIALLO**, Mle 56 716 P,

Inspecteur du trésor, 1ère classe, 9ème échelon, est nommé Agent comptable de l'Université virtuelle du Burkina Faso ;  
 Madame Mamounata **OUEDRAOGO/OUEDRAOGO**, Mle 58 576 K, Inspecteur du trésor, 1ère classe, 3ème échelon, est nommée Comptable principal des matières au ministère de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique ;  
 Monsieur Honoré Patoinsâmba **ZIDA**, Mle 104 304 X, Administrateur des services financiers, 1ère classe, 6ème échelon, est nommé Secrétaire permanent du Comité national de politique économique ;  
 Monsieur Lassané **ZOUBGA**, Mle 25 770 C, Conseiller des affaires économiques, 1ère classe, 13ème échelon, est nommé Inspecteur des finances ;  
 Monsieur Nakin Daniel François d'Assise **GNOUMOU**, Mle 19 703 K, 1ère classe, 8ème échelon, est nommé Inspecteur des finances ;  
 Madame Julienne **OUEDRAOGO/LANKOUANDE**, Mle 245 215 E, Inspecteur du trésor, 1ère classe, 3ème échelon, est nommée Percepteur spécialisé auprès du ministère de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale ;  
 Monsieur Nameba Roland **SAWADOGO**, Mle 200 179 J, Inspecteur du trésor, 1ère classe, 2ème échelon, est nommé Trésorier principal de Pama, Région de l'Est ;  
 Monsieur Mahama **BELEM**, Mle 112 466 G, Inspecteur du trésor, 1ère classe, 3ème échelon, est nommé Agent comptable de l'Agence nationale pour la formation professionnelle (ANFP) ;  
 Monsieur Marius **KIEMA**, Mle 31 971 T, Inspecteur du trésor, 1ère classe, 10ème échelon, est nommé Agent comptable de l'Université OUAGA II ;  
 Monsieur Abdoulaye **SAWADOGO**, Mle 59 659 J, Inspecteur du trésor, 1ère classe, 7ème échelon, est nommé Agent comptable du Centre agricole polyvalent de Matourkou ;  
 Monsieur Sié Mathieu **DA**, Mle 32 095 F, Inspecteur du trésor, 1ère classe, 7ème échelon, est nommé Agent comptable de l'Ecole nationale des eaux et forêts ;  
 Monsieur Pegdwendé Paulin **KABRE**, Mle 57 221 C, Inspecteur du trésor, 1ère classe, 3ème échelon, est nommé Agent comptable de l'Ecole nationale des enseignants du primaire (ENEP) de Dédougou ;  
 Monsieur Sylvain **NARE**, Mle 35 891 E, Inspecteur du trésor, 1ère classe, 6ème échelon, est nommé Agent comptable de l'Institut supérieur d'étude et de protection civile ;  
 Monsieur Issif **NABI**, Mle 104 317 A, Inspecteur du trésor, 1ère classe, 6ème échelon, est nommé Agent comptable de l'Agence nationale de Biosécurité ;  
 Monsieur Ange Michel Baowendsida **OUEDRAOGO**, Mle 58 444 Z, Inspecteur

du trésor, 1ère classe, 8ème échelon, est nommé Agent comptable du Festival panafricain du cinéma de Ouagadougou (FESPACO) ;  
 Monsieur Jean-Claude Delwendé **BAMBARA**, Mle 52 194 J, Inspecteur du trésor, 1ère classe, 11ème échelon, est nommé Agent comptable de l'Ecole nationale des Douanes (END) ;  
 Monsieur Yacouba **YANKINE**, Mle 28 386 L, Inspecteur du trésor, 1ère classe, 9ème échelon, est nommé Agent comptable du Groupement d'intérêt public/Agence de l'eau du Nakanbé (GIP-AEN) ;  
 Monsieur Vivien Casimir Larba **BOURGOU**, Mle 91 267 K, Inspecteur du trésor, 1ère classe, 8ème échelon, est nommé Agent comptable auprès du Médiateur du Faso ;  
 Monsieur Ouigou **KABORE**, Mle 97 641 R, Inspecteur du trésor, 1ère classe, 2ème échelon, est nommé Agent comptable à l'Agence burkinabè de normalisation, de la métrologie et de la qualité (ABNORM) ;  
 Monsieur Clément Tilado **PILABRE**, Mle 32 072 Y, Inspecteur du trésor, 1ère classe, 6ème échelon, est nommé Agent comptable du Centre hospitalier régional (CHR) de Ziniaré ;  
 Monsieur Joachim **NIKIEMA**, Mle 46 260 A, Inspecteur du trésor, 1ère classe, 4ème échelon, est nommé Agent comptable de l'Office national du tourisme du Burkina (ONTB) ;  
 Madame Bibata **COULIBALY/MOLLE**, Mle 58 437 F, Inspecteur du trésor, 1ère classe, 8ème échelon, est nommée Agent comptable du Service national pour le développement (SND) ;  
 Monsieur Ousmane **COMPAORE**, Mle 111 107 P, Inspecteur du trésor, 1ère classe, 6ème échelon, est nommé Agent comptable de l'Institut supérieur de l'image et du son (ISIS) ;  
 Monsieur Jérôme **TONDE**, Mle 39 675 D, Inspecteur du trésor, 1ère classe, 9ème échelon, est nommé Agent comptable de l'Office de gestion du Palais des sports de Ouaga 2000 ;  
 Monsieur Daouda **TRAORE**, Mle 58 438 V, Inspecteur du trésor, 1ère classe, 8ème échelon, est nommé Agent comptable de l'Ecole nationale des enseignants du primaire (ENEP) de Ouahigouya ;  
 Monsieur Kiswendsida Jérôme **TAPSOBA**, Mle 58 798 L, Inspecteur du trésor, 1ère classe, 3ème échelon, est nommé Agent comptable de l'Office de gestion des infrastructures sportives (OGIS) ;  
 Monsieur Mamadou **OUATTARA**, Mle 59 666 G, Inspecteur du trésor, 1ère classe, 6ème échelon, est nommé Agent comptable de l'Institut d'éducation et de formation professionnelle de Gampella (INEFPRO) ;  
 Monsieur Wendemalguédé Souleymane **NIKIEMA**, Mle 216 171 T, Inspecteur du

trésor, 1ère classe, 4ème échelon, est nommé Agent comptable de la Maison de l'enfance André Dupont de Orodara (MEADO) ;

Monsieur Dieudonné **OUEDRAOGO**, Mle 58 454 K, Inspecteur du trésor, 1ère classe, 8ème échelon, est nommé Agent comptable du Centre national des semences forestières (CNSF) ;

Monsieur Florent Babor **DABOUE**, Mle 58 441 R, Inspecteur du trésor, 1ère classe, 8ème échelon, est nommé Agent comptable du Centre hospitalier universitaire (CHU) de Ouahigouya.

#### **AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION**

Monsieur Jean-Marie **DIPAMA**, Mle 58 509 X, Enseignant-chercheur, catégorie P, 1ère classe, 3ème échelon, est nommé Président de l'Université virtuelle du Burkina Faso ;

Monsieur Tizane **DAHO**, Mle 119 749 S, Enseignant-chercheur, Maître de conférences, est nommé Vice-Président de l'Université virtuelle du Burkina Faso ;

Madame Negazié Laurence Elodie **BAZYOMO**, Mle 278 952 M, Administrateur civil, 1ère classe, 2ème échelon, est nommée Secrétaire générale de l'Université virtuelle du Burkina Faso ;

Monsieur Aimé **KABORE**, Mle 80 195 M, Conseiller d'intendance scolaire et universitaire, 1ère classe, 7ème échelon est nommé Directeur de l'administration des finances de l'Université virtuelle du Burkina Faso.

#### **AU TITRE DU MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT**

Monsieur Issa **SOMA**, Mle 29 432 P, Journaliste, 2ème classe, 10ème échelon, est nommé Secrétaire général des Editions Sidwaya ;

Monsieur Boukaré **KABORE**, Mle 117 367 R, Conseiller en sciences et techniques de l'information et de la communication, 1ère classe, 4ème échelon, est nommé Directeur du développement institutionnel et de l'innovation ;

Monsieur Arsène Evariste **KABORE**, Mle 32 465 H, Conseiller en sciences et techniques de l'information et de la communication, 1ère classe, 16ème échelon, est nommé Secrétaire général de l'Institut des sciences et techniques de l'information et de la communication (ISTIC).

#### **AU TITRE DU MINISTERE DES INFRASTRUCTURES**

Monsieur Ollo Franck Hervé **KANSIE**,

Mle 85 495 H, Ingénieur en génie civil, 1ère classe, 6ème échelon, est nommé Secrétaire général ;

Monsieur Moumouni **ILBOUDO**, Mle 216 124 W, Ingénieur en génie civil, 1ère classe, 5ème échelon, est nommé Responsable du « Programme sauvegarde du patrimoine routier, ferroviaire, aéroportuaire, maritime et cartographique » cumulativement avec ses fonctions de Directeur général de l'entretien routier ;

Monsieur Jean Wenceslas Tewendé **KYELEM**, Mle 216 126 B, Ingénieur en génie civil, 1ère classe, 5ème échelon, est nommé responsable du « Programme développement du réseau routier classé, de la voirie urbaine, des infrastructures ferroviaire, aéroportuaire, maritime et cartographique » cumulativement avec ses fonctions de Directeur général des infrastructures routières ;

Monsieur Soumaïla **SAKANDE**, Mle 24 011 K, Ingénieur en génie civil, 1ère classe, 16ème échelon, est nommé responsable du « Programme développement du réseau des pistes rurales » cumulativement avec ses fonctions de Directeur général des pistes rurales ;

Monsieur Naba **DABIRE**, Mle 25 782 C, Administrateur des services financiers, 1ère classe, 11ème échelon, est nommé responsable du « Programme de pilotage et soutien ».

#### **AU TITRE DU MINISTERE DES MINES ET DES CARRIERES**

Monsieur Poughenmaneba Ernest **NACOULMA**, Mle 85 096 J, Conseiller des affaires économiques, est nommé Membre de la Brigade nationale anti-fraude de l'or (BNAF), au titre du ministère du Commerce, de l'industrie et de l'artisanat pour un premier mandat de trois (03) ans.

#### **AU TITRE DU MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE LA PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES**

Madame Mamou Nicole **SENI/CONGO**, Mle 238 631 B, Conseiller en emploi et en formation professionnelle, 1ère classe, 4ème échelon, est nommée Directrice de l'ingénierie et des normes de la formation professionnelle ;

Monsieur Désiré Yves Luc Francis **BEOGO**, Mle 47 680 F, Administrateur des services financiers, 1ère classe, 12ème échelon, est nommé Directeur de l'administration des finances de l'Agence nationale de la formation professionnelle (ANFP) ;

Monsieur Youssoufou **OUEDRAOGO**, Mle 83 921 K, Economiste, 1ère classe, 10ème échelon, est nommé Secrétaire général de l'Agence nationale de la formation professionnelle (ANFP) ;

Monsieur Almamy **SANOU**, Mle 238 634 K, Conseiller en emploi et en formation professionnelle, 1ère classe, 4ème échelon, est nommé Directeur du partenariat et de la reconversion professionnelle ;

Monsieur Moumouni **SALOUKA**, Mle 54 565 P, Conseiller pédagogique de l'enseignement secondaire, catégorie P, 12ème échelon, est nommé Responsable du « Programme formation professionnelle » cumulativement avec ses fonctions de Directeur général de la formation professionnelle ;

Monsieur Moussa **TASSEMBEDO**, Mle 216 697 S, Conseiller en emploi et en formation professionnelle, 1ère classe, 2ème échelon, est nommé Directeur régional de la Jeunesse et de la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes du Nord ;

Monsieur Dendeol Iminazi **SOMDA**, Mle 117 340 K, Conseiller de jeunesse et d'éducation permanente, 1ère classe, 7ème échelon, est nommé Directeur régional de la Jeunesse et de la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes du Sud-Ouest ;

Monsieur Fousséni **DISSA**, Mle 212 262 J, Conseiller en emploi et en formation professionnelle, 1ère classe, 3ème échelon, est nommé Directeur provincial de la Jeunesse et de la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes de la Léraba ;

Monsieur Fousséni **PARE**, Mle 220 382 F, Conseiller de jeunesse et d'éducation permanente, 1ère classe, 5ème échelon, est nommé Directeur provincial de la Jeunesse et de la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes du Sourou.

#### **III.2. NOMINATION DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION**

Le Conseil a procédé à la nomination d'Administrateurs et de Présidents aux Conseils d'administration :

du Fonds d'appui à la presse privée (FAPP) au titre du ministère de la Communication et des relations avec le parlement ;

de l'Agence nationale d'encadrement des exploitations minières, artisanales et semi-mécanisées (ANEEMAS) au titre du ministère des Mines et des carrières.

**La liste de ces nominations sera publiée dans le Journal Officiel du Burkina Faso.**

**Le Ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement, Porte-parole du gouvernement,**

**Rémis Fulgance DANDJINOU**  
*Officier de l'ordre national*